



**Administration contractante :**  
**Délégation de l'Union Européenne à Madagascar**  
**Au nom et pour le compte de la République de Madagascar**

**Programme d'appui à l'AgroSylviculture autour d'Antananarivo  
(ASA) – Décision MG/FED/024-637**

**Formulaire de demande de subvention**

**10<sup>ème</sup> Fonds européen de développement**  
**Référence: EuropeAid/135-812/DD/ACT/MG**

Date limite de soumission de la demande complète :  
**25 août 2014**

Intitulé de l'action	PROFAPAN : PROfessionnalisation des Filières Agricoles Périurbaines d'Antananarivo Nord
Numéro et intitulé du lot et sous-lot	<u>Lot 1</u> : Appui aux filières maraîchage, arboriculture fruitière et poulet fermier, <u>Sous-lot 1A</u> : Zone Nord
Lieu(x) de l'action	<i>Madagascar – Région Analamanga (Districts Ambohidratrimo, Antananarivo Nord et Sud, Manjakandriana)</i>
Nom du demandeur	<i>Agrisud International</i>
Nationalité du demandeur <sup>1</sup>	<i>Française</i>

Dossier N°	16
------------	----

(pour usage interne seulement)

<sup>1</sup> Les statuts d'une organisation doivent montrer que cette dernière a été créée conformément à la législation nationale du pays concerné et que son siège social est situé dans un pays éligible. Toute organisation établie dans un pays différent ne peut être considérée comme une organisation locale éligible. Voir les notes de bas de page des lignes directrices de l'appel.

Numéro d'identification EuropeAid	<b>FR-2007-CRQ-2711150648</b>
Contrat en cours/Numéro de fichier d'entité juridique	<b>6000054652</b>
Statut juridique	Association française à but non lucratif et de Bienfaisance
Codemandeur 1	Association Intercooperation Madagascar (AIM) N° d'identification EuropeAid : MG-2007-DUX-2711468454 Pays : Madagascar Date de création : 29/09/2004 Statut juridique : Association sans but lucratif Numéro de fichier d'entité juridique : 600134397 Liens avec le demandeur ou codemandeur : néant
Entité affiliée	S.O.

Coordonnées du demandeur à utiliser dans le cadre de la présente action	
<b>Adresse postale :</b>	48, Rue de la sablière 33 500 Libourne - FRANCE
<b>Numéro de téléphone:</b> (fixe et mobile) indicatif pays + indicatif ville + numéro	+33 (0)5 57 25 17 06
<b>Numéro de fax:</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	+33 (0)5 57 25 17 06
<b>Personne de contact pour cette action:</b>	Yvonnick HUET
<b>Adresse électronique de la personne de contact:</b>	yhuet@agrisud.org
<b>Adresse:</b>	48, Rue de la sablière 33 500 Libourne - FRANCE
<b>Site web de l'organisation:</b>	www.agrisud.org

**Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et à l'adresse e-mail doit être notifié par écrit l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue pour responsable s'il n'est pas en mesure de contacter le demandeur.**

<b>Référence de l'appel à propositions</b>	<b>EuropeAid/135-812/DD/ACT/MG</b>
<b>Intitulé de l'appel à propositions</b>	<i>Mise en œuvre des actions d'appui aux quatre filières suivantes dans les districts de la Région Analamanga : filière maraîchage et arboriculture, filière poulet fermier, filière aquaculture/pisciculture et filière bois-énergie</i>
<b>Nom du demandeur</b>	<i>Agrisud International</i>
<b>Numéro de la proposition<sup>2</sup></b>	16
<b>Intitulé de l'action</b>	<i>PROFAPAN : PROfessionnalisation des Filières Agricoles Périurbaines d'Antananarivo Nord</i>
<b>Lieu de l'action</b> <i>-préciser le(s) pays, région(s) qui bénéficieront de l'action</i>	<i>Madagascar – Région Analamanga (Districts Ambohidratrimo, Antananarivo Nord et Sud, Manjakandriana)</i>
<b>Numéro du lot</b>	Lot 1 A

## **AVERTISSEMENT**

Lors du traitement de votre demande, toute donnée à caractère personnel (nom, adresse et CV, par exemple) sera enregistrée et traitée conformément au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel par les institutions et les organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, vos réponses aux questions du présent formulaire et toute donnée à caractère personnel ne sont nécessaires que pour évaluer votre proposition conformément aux lignes directrices pour l'appel à propositions et seront traitées uniquement dans ce but par le contrôleur européen de la protection des données. Des renseignements détaillés concernant le traitement de vos données à caractère personnel figurent dans la déclaration de confidentialité consultable à l'adresse suivante:  
<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?group=A&locale=fr> ]

Le contrôleur des données à caractère personnel de votre appel d'offres est le chef de l'unité des affaires juridiques de EUROPEAID.

---

2

---

Uniquement pour les procédures restreintes; lorsque l'administration contractante a évalué la note succincte de présentation, il informe le demandeur du résultat et attribue un numéro de proposition.

---

## **TABLES DES MATIERES**

<b>6/ L'action</b>	<b>p6</b>
<b>6.1/ Description de l'action</b>	<b>p6</b>
<b>6.1.1/ Description</b>	<b>p6</b>
<b>6.1.2/ Méthodologie</b>	<b>p22</b>
<b>6.1.3/ Durée et plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action</b>	<b>p28</b>
<b>6.1.4/ Durabilité de l'action</b>	<b>p30</b>
<b>6.2/ Cadre logique</b>	<b>p33</b>
<b>6.3/ Budget, montant demandé à l'administration contractante et autres sources de financement attendues</b>	<b>p33</b>
<b>7/ Expérience du demandeur</b>	<b>p34</b>
<b>8/ Expérience du/des codemandeurs</b>	<b>p40</b>
<b>9/ Le demandeur</b>	<b>p47</b>
<b>9.1/ Identité</b>	<b>p47</b>
<b>9.2/ Profil</b>	<b>p48</b>
<b>9.3/ Capacité à gérer et à exécuter les actions</b>	<b>p56</b>
<b>10/ Les codemandeur(s)</b>	<b>p63</b>
<b>11/ Liste de contrôle pour le formulaire complet de demande</b>	<b>p66</b>
<b>12/ Déclaration du demandeur</b>	<b>p68</b>

## **LISTE DES ACRONYMES**

AFA: Analyse Filière Agricole  
AFD: Agence Française de Développement  
AG : Assemblée Générale  
AIM: Association Intercoopération Madagascar  
ASA : AgroSylviculture autour d'Antananarivo  
ASI: Agrisud International  
BDD : Base De Données  
CCIA : Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo  
CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement  
CIRDR : Circonscription Régionale du Développement Rural  
CSA : Centre de Services Agricoles  
CTHA : Centre Technique Horticole d'Antananarivo  
DGCID : Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement  
DIREL: Direction Régionale de l'Élevage  
DRDR : Direction Régionale du Développement Rural  
FRDA : Fond Régional de Développement Agricole  
GPS : Global Positioning System  
MAE : Ministère des Affaires Etrangères  
MEx : Maître Exploitant  
MPE : Malagasy Professionnel de l'Élevage  
OIP: Organisation Inter Professionnelle  
OP: Organisation de Producteurs  
OPR : Organisation de Producteurs Régionale  
PL : Producteur Leader  
RAF : Responsable Administration et Finances  
SIG: Système d'Information Géographique  
SIM: Système Information Marché  
STD: Services Techniques Déconcentrés  
STE : Suivi Technico Economique  
TA: Technicien Animateur  
TPE : Très Petites Entreprises  
TTR: Tranoben'ny Tantsaha Régionale  
UCP : Unité de Coordination du Programme  
UE : Union Européenne

**PARTIE B : FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE**

**6/ L'action<sup>3</sup>**

**6.1/ Description de l'action**

**6.1.1/ Description**

La présente action cible les 30 communes suivantes :

Districts	Communes d'intervention
Ambohidratrimo	Ambatolampy, Ambohitrimanjaka, Ampangabe, Anosiala, Antehiroka, Iarinarivo, Ivato-fiarisana, Mahitsy, Mananjara, Merimandroso, Talatamaty
Antananarivo-Sud	Andranonahoatra, Ankadimanga, Ambohidrapeto, Bemasoandro, Itaosy
Antananarivo-Nord	Ambohimalaza, Ambohimanga rova, Fiaferana, Ilafy, Talata-Ivolonondry, Sabotsy Namehana,
Manjakandriana	Ambanitsena, Ambatomena, Ambohitrolomahitsy, Ampaneva, Anjepy, Anjoma-Betoho, Carion, Sambaina

Le ciblage des communes s'est appuyé :

- sur les priorités disponibles dans les lignes directrices de l'appel d'offre.
- sur les zones à fort enjeu diagnostiquées par Agrisud en 2011 (fort potentiel maraîcher et agricole, pression foncière moindre par rapport à des communes plus centrales, systèmes de production en lien avec les objectifs de l'appel d'offre).

Ce découpage s'appuie également sur les spécificités des bassins de production auxquels appartiennent les communes.



<sup>3</sup> S'agissant des objectifs et de la pertinence de l'action, le comité d'évaluation se référera aux informations déjà comprises dans la note succincte de présentation.

**Le ciblage des bénéficiaires s'effectue par étapes.** Dans un premier temps, des "producteurs-leaders" sont identifiées avec les Organisations Professionnelles. Dans un second temps, et parmi ces "producteurs-leaders", sont ciblés les futurs Maîtres Exploitants. Enfin, les Mex ciblent eux-mêmes leurs producteurs affiliés. Le projet ne prévoit pas un ciblage spécifique sur le genre puisque que l'Action vise les exploitations familiales où les tâches sont réparties entre hommes et femmes.

**Les objectifs généraux du projet sont :**

- **Contribuer durablement à la lutte contre la pauvreté dans les communes périphériques de la Capitale**

Les ménages vulnérables des communes périphériques de la capitale vivent dans leur grande majorité d'activités de production agricole. Leurs revenus sont limités par diverses contraintes : Pression foncière importante, coût élevé de la main d'œuvre, des intrants et des services, accès rendus difficiles à des marchés pourtant proches de par la prolifération d'intermédiaires, volatilité saisonnière des prix sur les marchés....L'action contribue à réduire la pauvreté en proposant d'améliorer les revenus des producteurs par des actions de renforcement des systèmes de production, d'amélioration des conditions de commercialisation et de développement de services agricoles. De plus, le renforcement de la filière maraîchère permet un approvisionnement des marchés en produits agricoles de meilleure qualité et moins chers. Ainsi, le pouvoir d'achat des consommateurs s'en trouve amélioré tout comme leur sécurité alimentaire.

**Contribuer à la préservation de l'environnement naturel**

Les systèmes agricoles pratiqués en périphérie d'Antananarivo présentent d'importants risques environnementaux qui menacent, à terme, la viabilité des activités de production : détérioration progressive des sols en raison du remplacement des fertilisants organiques par des engrais minéraux, pollution de l'eau liée à une utilisation systématique et inadaptés de pesticides de synthèse.

Pour répondre à cette problématique, l'action prévoit d'accompagner les producteurs dans l'application de pratiques agro-écologiques qui permettent, tout en améliorant les niveaux de production, de limiter les pressions sur les ressources naturelles.

**L'objectif spécifique** de cette action est, d'améliorer durablement les revenus des producteurs périurbains et l'accès des populations à une offre régulière (quantité, qualité et diversité) en produits maraîchers, fruitiers et en poulets fermiers, commercialisées sur les marchés de la capitale. Ainsi, au terme du projet :

- **les revenus bruts de 5000 familles de producteurs augmentent de 30 % en moyenne grâce aux activités du projet.**
- **300 tonnes de produits alimentaires sont mises sur le marché chaque mois par les 72 TPE de commercialisation**
- **la production annuelle additionnelle par rapport à la situation initiale est d'au moins 5000 tonnes de produits maraîchers, 40 tonnes de produits fruitiers et 260 tonnes de produits avicoles (consommation annuelle de 50.000 ménages urbains).**

Pour permettre aux producteurs d'améliorer leurs revenus en répondant durablement aux besoins alimentaires des ménages de la capitale, l'action vise trois résultats complémentaires :

*Résultat 1 : Les productions des exploitations maraîchères, fruitières et avicoles sont améliorées en quantité, en qualité, en diversité et en régularité.*

Pour atteindre ce résultat, l'action renforce les capacités technico-économiques des producteurs au travers d'appuis adaptés à leur situation initiale : formation professionnelle, appui matériel, suivi-conseil de proximité, information sur l'état des marchés. Ces appuis, apportés par l'équipe projet auprès de 1000 producteurs pilotes, sont démultipliés à l'échelle de 5000 exploitations par un dispositif de démonstration et d'accompagnement de proximité : le réseau des Maîtres-exploitants. Ainsi, au terme du projet :

- **5000 Producteurs Affiliés au projet augmentent leur production annuelle maraîchère et fruitière d'1 tonne**
- **les 300 aviculteurs intégrés au projet produisent au moins 171 000 poulets chaque année**
- **75% des Producteurs Affiliés cultivent au moins trois espèces différentes en permanence sur leur exploitation**
- **60% de la surface maraîchère des exploitations est cultivée toute l'année**
- **75% des consommateurs jugent les productions de meilleure qualité**

*Résultat 2 : Les conditions de commercialisation et l'accès au marché sont durablement améliorés.*

Pour limiter les intermédiaires commerciaux et les pertes dues au transport, l'action professionnalise 72 Très Petites Entreprises commerciales ancrées sur des circuits courts, par un programme qui associe renforcement de leurs compétences (gestion, communication...), appui à l'investissement (matériel de transport, conditionnement...) et information sur les marchés.

Pour fournir au secteur privé (producteurs et commerçants) un environnement favorable aux échanges, la maîtrise d'ouvrage communale est renforcée pour permettre une amélioration des infrastructures de commercialisation (marchés, points de vente...). Ainsi, au terme du projet :

- **72 TPE formalisées et enregistrées auprès des autorités commercialisent des produits**
- **les pertes de produits sensibles diminuent de 50%**
- **3 projets d'organisation des marchés périphériques portés par les communes sont financés et achevés**
- **75% des TPE achètent directement aux producteurs et vendent sur des marchés de proximité**
- **les 72 TPE disposent des informations (prix et disponibilité des produits) pour proposer à leurs fournisseurs et à leurs clients des tarifs concurrentiels.**

*Résultat 3 : Les capacités techniques et organisationnelles des OP à fournir durablement des services pertinents et de qualité, en lien avec les autres dispositifs existants (CSA/FRDA, CCI/AA, TT, CTHA, MPE) sont renforcées.*

Pour pouvoir développer leur activité, les producteurs ont besoin d'un accès constant à de services de qualité. L'action accompagne et forme les OP dans le développement d'une offre de services pérennes et de qualité.

Le renforcement des capacités organisationnelles et de la gouvernance des OP assure la durabilité de ces organisations et la pérennité des services. L'accompagnement technique permet d'améliorer la qualité des services fournis. Ainsi, au terme du projet :

- **150 OP et 4 OPR rendent des services aux 5000 exploitations agricoles**
- **100 OP couvrent leurs frais de fonctionnement grâce à la vente de services.**
- **200 OP sont formalisées et utilisent des outils de gestion**

**Résultat 1 : Les productions des exploitations maraîchère, fruitière et avicole sont améliorées en quantité, en qualité, en diversité et en régularité**

Ce résultat vise à améliorer la production agricole des bénéficiaires et donc le **revenu des exploitants**.

Les activités liées au résultat 1 visent l'amélioration de la production des exploitations. Elles prennent en compte plusieurs niveaux d'intervention :

- au niveau de **l'atelier de production** : renforcement des systèmes de culture et d'élevage par l'introduction de pratiques agro-écologiques plus performantes aux plans économique et environnemental ;
- au niveau du **producteur** : transfert de connaissances et de compétences nécessaires à la compréhension et à l'appropriation des pratiques et systèmes introduites.
- Au niveau des **exploitations** : renforcement de l'outil de production et conseil de gestion pour un développement et une diversification progressifs des activités, cohérents avec les ressources disponibles et les besoins exprimés sur les marchés
- Au niveau des **communautés de producteurs** : mise en place d'un dispositif de proximité pérenne pour une démultiplication à échelle significative des acquis du projet.

Pour atteindre le résultat 1, les résultats intermédiaires visés sont :

- **L'amélioration de la production de 1000 producteurs leaders.** Ceux-ci sont ciblés (activité 1.1), formés (activité 1.2) et accompagnés dans l'application des formations (activité 1.3).
- **La démultiplication auprès de 5000 producteurs** par un dispositif de formation-conseil de proximité constitué de 500 Maîtres exploitants. Ces derniers, identifiés parmi les producteurs leaders, sont formés sur les techniques et méthodes de transmission de connaissances (activité 1.4), accompagnés dans la transmission de ces connaissances (activité 1.5) et dans l'accueil de producteurs d'autres zones lors de visites d'échanges (activité 1.6) ;
- **L'amélioration de l'accès des producteurs à des informations** sur l'état et le fonctionnement des marchés, leur permettant d'adapter la production (saisonnalité, qualité, quantité) à la demande sur les marchés (activité 2.3).

## **1.1 Recenser les producteurs leaders des OP existantes**

Pour améliorer la production, de nombreuses évolutions doivent être apportées dans le fonctionnement des systèmes de productions. Ces évolutions concernent aussi bien les techniques de production que la gestion des ateliers de production ou les modalités de commercialisations. Pour des exploitations à l'équilibre économique précaire, elles représentent un risque de déstabilisation qui constitue le principal frein à la diffusion d'innovations. Le ciblage des exploitations bénéficiaires constitue un enjeu majeur pour une diffusion efficace.

Résultats intermédiaires :

- **Des producteurs leaders, motivés et capables d'intégrer de l'innovation dans leurs systèmes de production sont identifiés.**

Quelques initiatives, telles que le programme FORMAGRI, ont permis l'émergence de producteurs leaders (ou paysans relais, producteurs pilotes, producteur démonstrateur...). Malgré un certain nombre de limites quand à leur efficacité pour diffuser de l'innovation et à la pérennité de ces dispositifs, tous ces producteurs ont prouvé leur capacité à intégrer des innovations sur leurs propres exploitations.

Une des premières étapes du projet en vue d'atteindre le résultat 1 consiste à recenser les OP existantes dans la zone et les producteurs leaders capables d'intégrer de nouvelles pratiques agricoles et de gestion, de participer à leur mise au point et à leur validation.

Le recensement des leaders des OP est mené suivant un processus participatif. En impliquant les partenaires historiques des OP : OPRs, CSA, TTR, DRDR...

Ce processus participatif est constitué de 5 phases :

- ⇒ **Recensement des OP actives** sur les filières maraîchage, arboriculture fruitière et aviculture. (réalisé avec les OPR, CSA, TTR, DRDR).
- ⇒ **Identification** du profil type des leaders à mobiliser (taille de l'exploitation, années d'expériences, niveau d'instruction et formations complémentaires suivies, années d'adhésion à l'OP, membre actif, capacité d'innovation...) - (réalisé en atelier / réunion avec les OPR, CSA, TTR, DRDR).
- ⇒ Présentation, auprès des agriculteurs et des OP, des rôles et responsabilités de chacun dans la mise en place des activités qui permettront l'amélioration de la production agricole.
- ⇒ **Accompagnement des OP** dans la consolidation des manifestations d'intérêt exprimées par les producteurs (travail de terrain des Superviseurs et des Techniciens-animateurs).
- ⇒ **Identification de 1100 producteurs-leaders** qui correspondent au profil.

La mise en œuvre de l'activité de ciblage des producteurs leaders est confiée à AIM, qui dispose, par son rôle dans le processus CSA/FRDA, d'une bonne connaissance des institutions locales et organisations professionnelles agricoles de la Région Analamanga.

Le responsable Structuration / Gouvernance est en charge de la mise en œuvre de cette activité. Il mobilise la cellule administrative du projet pour l'organisation logistique des réunions (matériel, fournitures...), le chef de projet et la cellule d'appui technique participent à la modération et au secrétariat des séances. Les Coordinateurs Territoriaux et les Techniciens-animateurs assurent l'accompagnement des OP dans la consolidation des manifestations d'intérêt.

Les OP et les entités partenaires sont consultées pour valider la liste des leaders à mobiliser.

## **1.2 Organiser des formations professionnelles (technique, économique et gestion) aux producteurs leaders des OP**

La formation professionnelle doit permettre aux producteurs d'acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour mettre en œuvre durablement des pratiques plus performantes et pour organiser leur production de manière à répondre aux besoins d'autoconsommation et d'approvisionnement des marchés.

Résultats intermédiaires :

**200 sessions de formations** sont réalisées au profit des producteurs leaders pour :

- Une maîtrise technique des pratiques et des systèmes de culture et d'élevage ;
- La gestion de leur exploitation.

La mise en œuvre des formations est structurée dans une logique de professionnalisation des producteurs sur trois ateliers de productions :

- le maraîchage.
- l'arboriculture fruitière.

**2014**

- l'élevage de poulets.

Pour chacun de ces métiers, l'activité de formation professionnelle prévoit quatre phases :

⇒ **L'élaboration des modules et contenus de formation** : Agrisud et la MPE ont développé, dans le cadre de leurs actions antérieures, de nombreux outils de formation. Cette première phase consiste à mettre en commun ces outils, à les homogénéiser et à les adapter au contexte périurbain. En termes de produits attendus, 4 architectures de formation sont élaborés au cours de cette phase, comprenant chacun 4 modules :

- gestion de l'activité (optimisation de l'utilisation des facteurs de production, programmation des campagnes, suivi et analyse des résultats d'exploitation, prévisions et gestion de la trésorerie).
- mise en place de l'activité (investissements à réaliser, acquisition du foncier, modes de faire-valoir, dimensionnement des infrastructures...).
- conduite des cycles de production (itinéraires techniques, gestion de la fertilité, de la pression parasitaire...).
- compréhension du fonctionnement des marchés (mécanismes de fixation des prix, catégories d'acteurs, adaptation de la production et de la commercialisation à l'état du marché...).

⇒ La **formation des Techniciens-animateurs du projet** : afin d'assurer une formation homogène, les Techniciens-animateurs sont formés sur l'utilisation des outils d'animation produits dans le cadre du projet. Cette formation vise une harmonisation des connaissances techniques, des méthodes d'animation, et une bonne compréhension de la logique d'apprentissage des différents modules.

20 Techniciens-animateurs et 5 Coordinateurs Territoriaux sont formés

⇒ **L'élaboration de parcours de formation adaptés** aux besoins et situations individuelles : l'hétérogénéité des connaissances des producteurs, et la spécificité des connaissances pour chacun des 3 ateliers de production ciblés, impliquent une adaptation importante des contenus de formation aux situations individuelles. L'élaboration de parcours de formations individuels permet de répondre précisément aux besoins des bénéficiaires. Ils dressent :

- le détail des compétences à acquérir par chaque producteur pour mettre en œuvre de manière professionnelle les ateliers de production qu'il souhaite développer.
- Les modalités de ce transfert de compétences, faisant intervenir des phases pratiques et des phases théoriques

1000 parcours individuels de formation sont élaborés pendant la première année ;

⇒ **L'exécution et le suivi des parcours de formation** : cette dernière phase consiste à mettre en œuvre les formations à proprement parler.

1000 producteurs sont formés pendant toute la durée du projet.

Pour cette activité, Agrisud mobilise un responsable de formation pour l'adaptation des outils existants, la formation des Techniciens-animateurs, la programmation des formations et le suivi de l'exécution des formations. Les Techniciens-animateurs dispensent la formation auprès des producteurs.

Pour la validation des contenus techniques et l'animation des formations de Techniciens-animateurs, le responsable formation mobilise le Responsable technique maraichage-arboriculture et la complète en passant des contrats de prestation avec MPE.

### **1.3 Accompagner et appuyer les producteurs leaders dans l'application des contenus des formations techniques économiques et de gestion**

La capacité d'un producteur à faire évoluer son système de production dépend de ses savoirs et savoir-faire, mais aussi de sa capacité de prise de risque. La formation professionnelle est donc essentielle mais doit être complétée par un accompagnement des producteurs leaders dans l'application des contenus des formations afin de limiter les risques.

Résultats intermédiaires :

- Les producteurs leaders ont les moyens matériels de renforcer leurs systèmes de production et de mettre en pratique les formations qu'ils reçoivent ;
- Ils s'approprient les contenus de formation (gestion, implantation, sécurisation foncière, conduite et valorisation d'un atelier de production) en étant accompagnés dans leur mise en œuvre.

Pour atteindre ces résultats, des activités d'appui et de suivi-conseil sont prévues sur :

⇒ **Le renforcement de l'outil de production** (échelle atelier de production) par une facilitation de l'accès aux investissements (équipements, semences, petits aménagements, petits matériels) : 1000 producteurs bénéficient d'appuis matériels dispensés pendant toute la durée du projet (environ 70 € par producteur leader sur la durée du projet) ; la nature des appuis et les montants réels sont modulés en

fonction des ateliers de production concernés et de l'ampleur des évolutions apportées aux systèmes. A titre indicatif, ils pourraient concerner :

- **Maraîchage** : aménagement de points de captage d'eau, petits matériels d'irrigation, bacs pour production de biofertilisant liquide, petits matériels pour la production et l'application de biopesticides...
- **Arboriculture** : sécateurs, matériel végétal, petits matériels pour la production et l'application de biopesticides
- **Aviculture** : couveuses artisanales, géniteurs, abreuvoirs, mangeoires...

⇒ **L'amélioration des itinéraires techniques** par un accompagnement régulier dans la mise en place, le suivi et la conduite des cycles de cultures, assurant la réussite technico-économique des ateliers de production : 1000 producteurs suivis selon une fréquence de visite hebdomadaire en début de parcours et espacement progressif des visites à mesure de l'autonomisation du producteur (1 à 2 fois par mois). A titre indicatif, les producteurs leaders pourraient être accompagnés sur les pratiques suivantes :

- **Maraîchage** : techniques d'économie d'eau (apports localisés, redressement de la fertilité organique, paillage, façonnage des plates-bandes), diversification, introduction de nouvelles rotations culturales, lutte intégrée, production de biofertilisants et biopesticides
- **Arboriculture** : plantation, greffage, taille, lutte contre les parasites, gestion de la fertilité ;
- **Aviculture** : gestion de la reproduction, mesure d'hygiène et bio-sécuritaire, alimentation en démarrage, croissance et finition...

⇒ **Le Suivi Technico-Economique des systèmes de production** : accompagnement de 200 exploitations de référence (soit un échantillon de 20% représentatif des exploitations encadrées) dans la tenue des documents de gestion (planning de production, fiches d'élevage, fiches de stock, journal de caisse) : 200 exploitants suivis lors des visites régulières (hebdomadaires au début puis espacées selon la capacité des exploitants à collecter les informations de manière fiable) ;

Pour la mise en œuvre de cette activité d'appui et de suivi-conseil, le projet mobilise un responsable Suivi-Evaluation, les Coordinateurs Territoriaux et les Techniciens-animateurs. Le responsable Suivi-Evaluation coordonne le STE : il élabore les outils de collecte et de traitement des informations (fiches de collecte, base de données), forme et accompagne les formateurs terrain et les producteurs à leur utilisation et analyse les informations collectées (bilans de campagne, analyses thématiques). Sur cette base, et avec l'expertise du responsable technique maraîchage-arboriculture et sa connaissance technico-économique des filières fruits et légumes, le responsable Suivi-Evaluation oriente le conseil agricole qui sera diffusé par les Techniciens-animateurs.

#### **1.4 Créer un réseau de Maîtres-Exploitants (Mex) pour la diffusion des bonnes pratiques agricoles et d'élevage**

Pour permettre un déploiement et une pérennisation des acquis de l'amélioration des systèmes de production, l'Action prévoit la **création d'un réseau de 500 Maîtres-exploitants**, en charge de l'accompagnement des producteurs dans leur environnement immédiat. Il s'agit d'un réseau de proximité, complémentaire de l'offre de formation existante, permettant une démultiplication des actions de formation technique in situ, sans déplacements des producteurs vers les centres de formation existants. A terme, ces maîtres exploitants peuvent être référencés comme Prestataires de Services Paysans au niveau des CSA, et constituer un réseau de maîtres de stage pour les apprenants des centres de formation initiale de la région Analamanga.

Cette stratégie, déjà mise en œuvre par Agrisud dans plusieurs contextes d'intervention, est particulièrement efficace à court terme pour la diffusion des pratiques et à plus long terme pour la mise en place de services agricoles. Ainsi, en Itasy, un réseau de 220 MEx répartis sur 10 communes assure la démultiplication auprès de plus de 2000 producteurs affiliés. Certaines de ces prestations sont rémunérées par les producteurs lorsque les conseils apportent une valeur ajoutée palpable. La qualité du service fourni par les MEx est donc déterminante et elle dépend autant du niveau de maîtrise technique que de la capacité à transmettre ces connaissances.

**Identifiés parmi les 1000 producteurs leaders**, les Maîtres-exploitants disposent d'un bon niveau de maîtrise technique mais ils doivent être formés sur les méthodes de transfert de compétence pour assurer la fonction de formateur de proximité.

Résultat intermédiaire :

- 500 producteurs leaders qui se démarquent par leur niveau de maîtrise technique et de reconnaissance sociale sont identifiés et formés sur les méthodes de transfert de compétences pour devenir Maître-exploitants.

Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes sont mises en œuvre :

**2014**

- ⇒ Identification des maîtres-exploitants parmi les producteurs leaders encadrés lors des premières campagnes. Cette identification est réalisée sur des critères de réussite technique, de reconnaissance sociale et de motivation. Une attention particulière est portée à la dispersion des Maîtres exploitants dans le territoire afin d'offrir une bonne couverture géographique. : 500 maître-exploitants identifiés à la fin de la deuxième année du projet et formés pendant toute la durée du projet ;
- ⇒ Adaptation des outils de formation élaborés dans le cadre d'actions antérieures au contexte de l'agriculture périurbaine et aux filières concernées. Ces outils de formation comprennent :
  - i. des outils utilisés par l'équipe projet pour former les Maîtres exploitants (guide du formateur, supports participants, supports d'animation).
  - ii. des outils mis à disposition des maîtres-exploitants pour l'animation de séances de formation de producteurs.
- ⇒ Formation des maîtres exploitants pour la diffusion des messages techniques (formation de formateur) : Méthodologie de transfert de compétences, préparation et animation d'une séance de formation, utilisation des outils d'animation, évaluation de la transmission du savoir, suivi de l'activité de formation :

L'identification des maîtres-exploitants est réalisée par les Techniciens-animateurs, attentifs aux aspects techniques et sociaux, en lien avec les responsables d'OP.

L'adaptation des outils de formation, ainsi que la formation des Maîtres-exploitants est assurée par le responsable de formation.

### **1.5 Appuyer et accompagner les maîtres exploitants dans la diffusion des connaissances**

Comme pour la formation technique des producteurs leaders, qui nécessite un accompagnement pour l'application et l'appropriation des techniques de production et de gestion, l'Action prévoit un accompagnement des maîtres exploitants dans l'application et l'appropriation des outils et méthodes d'animation qui leur sont transmis en formation.

Résultats intermédiaires :

- 500 Maîtres-exploitants mettent en place des champs/poulaillers écoles, outils de démonstration des innovations et supports de communication et de formation.
- 500 Maîtres-exploitants forment et accompagnent chacun une dizaine de producteurs affiliés (soit un total de **5000 producteurs bénéficiaires de formations en cascade**).

Pour atteindre ce résultat, l'Action prévoit :

- ⇒ La mise à disposition des Maîtres exploitants de matériels pédagogiques, didactiques (affiches, posters, livrets d'animation) et/ou de matériels et intrants agricoles nécessaires à la mise en place des champs/poulaillers écoles (serres tunnel...).
- ⇒ La mise au point, avec les Maîtres exploitants, d'outils d'enregistrement des activités d'appuis de proximité (accueil de stagiaires, visiteurs, formations animées...). Cet outil, type fiche de présence, permet par ailleurs d'analyser les appuis les plus demandés aux Maîtres-exploitants.
- ⇒ Un accompagnement des maîtres-exploitants dans la mise en œuvre de leurs activités de diffusion (co-animation des premières séances de formation, appui au remplissage des fiches de présence...).
- ⇒ Une analyse de l'activité de conseil de proximité (nombre de producteurs accompagnés par Maître exploitants, nombre de thématiques traitées, nombre de sessions animées par saison...) et la modélisation du coût de revient du service, permettant de conseiller les maîtres-exploitants sur la tarification et la pérennisation de cette activité.

L'accompagnement terrain des Maîtres-exploitants est assuré par les Techniciens-animateurs et les Coordinateurs Territoriaux. Ils relèvent à cette occasion les besoins matériels pour la mise en place des champs/poulailler école et les transmettent à la cellule administrative du projet qui traite les approvisionnements.

Le responsable Suivi-Evaluation enregistre et analyse l'activité des Maîtres-exploitants. Les analyses de l'efficacité du réseau sont transmises aux services techniques (DRDR, CSA) afin de leur permettre de constater l'intérêt du réseau de maîtres-exploitants, et de l'officialiser en tant que fournisseur de service s'ils le jugent pertinent.

### **1.6 Organiser des visites d'échanges**

Bien que formés et accompagnés dans la prise de risque, les producteurs ont souvent besoin, pour être convaincu de l'intérêt d'une pratique et pour valider sa répliquabilité dans leur propre contexte, de la voir mise en œuvre en situation réelle.

### Résultats intermédiaires :

- 1 000 producteurs découvrent des innovations au cours de visites d'échanges.

L'action prévoit de mettre en place deux types d'échanges d'expérience :

- ⇒ Des échanges « extérieurs » qui amèneront des bénéficiaires et/ou partenaires à découvrir la structure de MEx qu'Agrisud a mis en place dans la région d'Itasy depuis 2008, ou des techniques innovantes dans des zones hors projet ;
- ⇒ Echanges « internes » à la zone projet : entre producteurs-leaders, entre Maîtres-exploitants ;

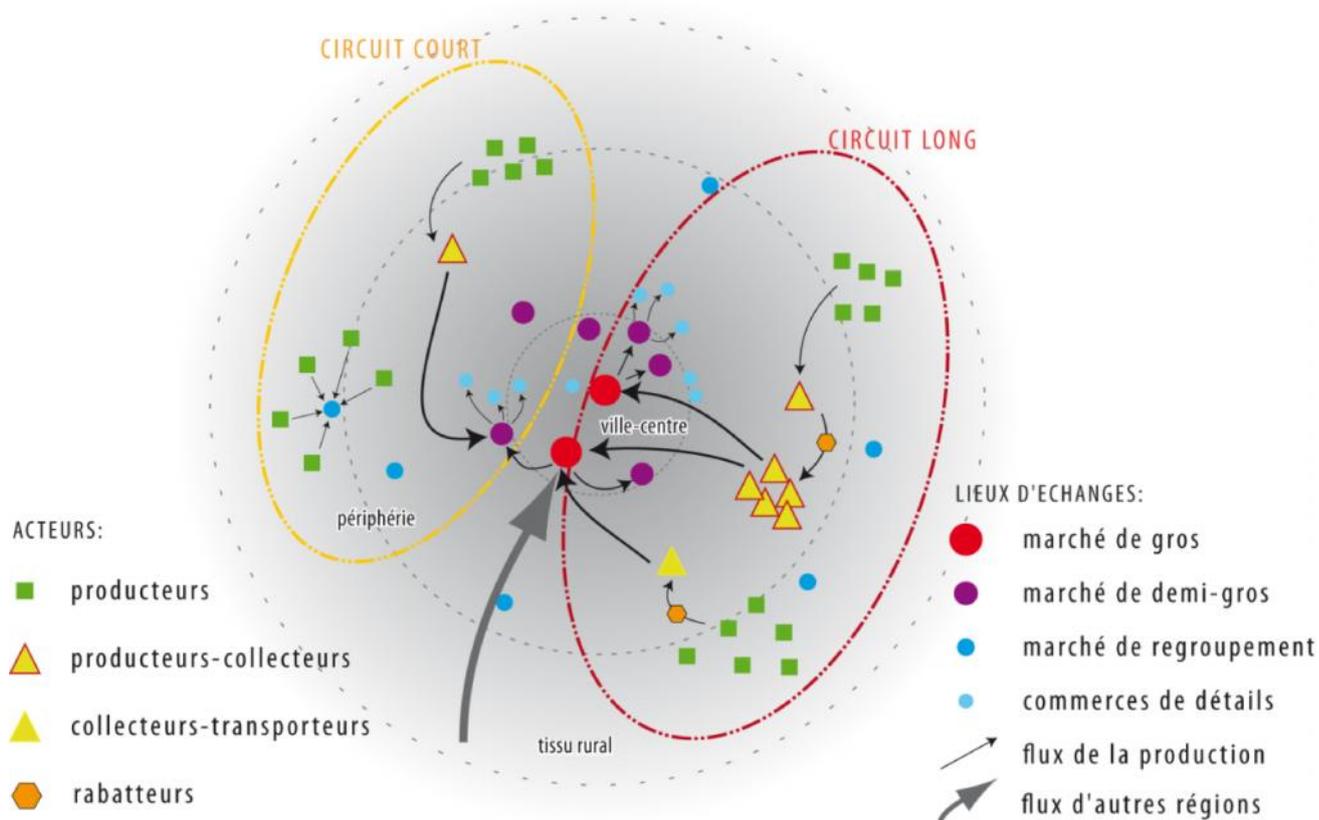
Le résultat 1 vise une amélioration qualitative et quantitative de la production agricole augmentant ainsi les revenus des producteurs. Ces produits de qualité permettent aux **ménages urbains et périurbains d'améliorer leur sécurité alimentaire**. De plus l'amélioration des conditions de commercialisation de la production agricole (résultat 2) permet un approvisionnement régulier des marchés en produits agricoles à prix raisonnables.

### Résultat 2 : Les conditions de commercialisation et l'accès au marché sont durablement améliorées

Contrairement aux circuits de commercialisation des produits issus d'autres régions (Vakinankaratra, Itasy...), qui arrivent directement chez les grossistes d'Anosibe par camion, les filières agricoles périurbaines sont caractérisées par un grand nombre d'intermédiaires.

Le schéma ci-dessous présente les principaux circuits entre les producteurs et les commerces de détail.

#### REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA STRUCTURE DES FILIERES DE COMMERCIALISATION: ACTEURS ET LIEUX D'ECHANGES



Pas moins de 5 intermédiaires interviennent généralement entre le producteur et le consommateur final. Ils agissent sur des lieux d'échanges souvent informels, équipés d'aucune infrastructure. Ce fonctionnement multiplie les pertes de produits, les ruptures de charge et les marges des intermédiaires. Cela se traduit par une hausse du prix du produit final, une baisse de sa qualité, et une faible rémunération des producteurs.

Le risque de voir l'impact des activités d'amélioration de la production sur les revenus des producteurs limité par des dysfonctionnements au niveau des filières est donc important. De manière complémentaire à l'appui à la production, l'Action vise une amélioration des conditions de commercialisation.

Pour atteindre le résultat 2, l'action vise les résultats intermédiaires suivants :

- **72 producteurs-collecteurs ancrés sur des filières courtes** se professionnalisent et développent leur activité.
- **30 communes**, maîtres d'ouvrage de la gestion des marchés et des infrastructures de commercialisation, reprennent le contrôle sur un secteur commercial de plus en plus informel.

### **2.1 Accompagner et appuyer les TPE de commercialisation (dans les phases d'identification, dans le plan d'affaires, dans l'investissement et dans la gestion)**

Les producteurs-collecteurs, assimilables à de Très Petites Entreprises de commercialisation (TPE), ont développé des initiatives de commercialisation par circuits courts, qui permettent de limiter les pertes de produits, les ruptures de charge et assurent une meilleure répartition des revenus sur la filière. Sans écarter l'amélioration du fonctionnement des circuits longs, l'Action souhaite promouvoir ces filières courtes.

Résultats intermédiaires :

- **300 tonnes de produits alimentaire sont mises sur le marché chaque mois par les 72 TPE de commercialisation**

6 phases permettent de professionnaliser les TPE de commercialisation :

⇒ **L'identification des TPE à professionnaliser**, réalisée en considérant la situation initiale du bénéficiaire, de son activité, et ses ambitions en termes de développement de l'activité. Elle est réalisée pendant les 12 premiers mois du projet, au travers d'entretiens réalisés avec les entrepreneurs et leurs familles. Les résultats des entretiens sont analysés (SWOT, Matrices d'acteurs, Comptes de résultats) avec les angles de vue suivants :

- i. Niveau d'éducation et capacités d'analyse économique de son activité au sein de la filière.
- ii. Temps consacré à la conduite des activités commerciales (temps plein, temps partiel), autres activités menées, temps consacré et revenus dégagés de ces activités.
- iii. Caractérisation de l'activité commerciale (types de produits, volumes, étendue du bassin d'approvisionnement, mode de transport, lieu de vente, partenaires commerciaux...).

⇒ L'accompagnement de l'entrepreneur dans **la définition d'un plan de développement d'activités** pertinent au regard de sa situation. Réalisé en tenant compte de sa situation initiale, il définit :

- i. le projet d'activité sous la forme d'un plan d'affaires (produits, volumes, clientèle, lieux d'approvisionnement, de vente, mode de transport, besoins en personnel, rentabilité du projet...).
- ii. les besoins en renforcement (formation, investissements productifs, démarches administratives...) et les appuis à fournir par le projet, programmés en tenant compte de la disponibilité de l'entrepreneur.

⇒ **La formation de l'entrepreneur** selon les besoins identifiés, incluant selon les situations :

- i. Gestion et administration simplifiées (journal de caisse, suivi de stock, compte de résultat, approvisionnements, ressources humaines).
- ii. Conditionnement (nettoyage et manipulation des produits, conditionnement de gros, de détail...).
- iii. Conservation des produits (caractéristiques du lieu de stockage, conditions propices au stockage des différents produits...).
- iv. Fonctionnement des marchés (modalités de fixation des prix, principaux marchés, acteurs des filières, principaux bassins de production).
- v. Relations clients.

La méthodologie de formation fait intervenir des phases théoriques, des phases pratiques avec exercices de mise en application permettant aux entrepreneurs de construire leurs propres outils de gestion, et des évaluations permettant de valider l'acquisition des savoirs.

⇒ L'accompagnement de l'entrepreneur pour la **mise en application des formations en situation réelle** dans ses activités.

⇒ **L'appui à l'investissement**, permettant d'accompagner l'entrepreneur dans la mutation de son activité en l'appuyant, par subvention et/ou accompagnement dans le montage de dossiers de micro-crédits. Une enveloppe moyenne de **1200 euros/TPE** leur sera attribuée pour l'acquisition de :

- i. Petites infrastructures de stockage : magasin adapté, claies...
- ii. Transport : triporteurs motorisés, charrette à bras ou à zébu. Ces matériels pourront être spécialement aménagés pour se transformer en présentoir des produits – selon les besoins de l'entrepreneur.

- iii. Conditionnement : caisses adaptées au stockage et/ou transport des différents produits, produits de conditionnement de détail (sachets biodégradables, barquettes...).
- iv. Points de vente : petites infrastructures de vente en matériaux locaux incluant présentoirs et possibilité de stockage pour des petites quantités de produits.
- v. Petits matériels : balance, contenants...

⇒ **L'accompagnement administratif pour la formalisation** de son activité :

- i. Enregistrement auprès de l'Institut National de la Statistique pour la délivrance d'une carte statistique.
- ii. Enregistrement auprès des autorités fiscales pour permettre le paiement de l'Impôt synthétique.
- iii. Demande d'autorisation d'occupation de l'espace public en cas d'installation de points de vente fixe.
- iv. Immatriculation et assurances des moyens de transport.
- v. Enregistrement auprès des organismes sociaux dans le cas de recrutement de salariés.

Pour la mise en œuvre de cette activité de professionnalisation des TPE de commercialisation, la phase d'identification des TPE est assurée par les Techniciens-animateurs qui recensent les différents opérateurs dans leurs zones. Pour leur accompagnement, le projet mobilise un conseiller d'entreprise, l'analyste de marché, les Coordinateurs Territoriaux et les Techniciens-animateurs.

Le conseiller d'entreprise coordonne la professionnalisation des TPE de commercialisation. Il élabore les outils de formation en lien avec le spécialiste formation et l'analyste de marché en valorisant l'expertise du CIRAD. Ils forment ensemble les TPE et assurent un suivi de leur activité. Le conseiller d'entreprise traite les données collectées lors du suivi/accompagnement des TPE pour participer à l'élaboration des bilans de campagne afin d'ajuster la stratégie d'intervention, les modules de formation et la méthode d'accompagnement.

## **2.2 Appuyer et accompagner la maîtrise d'ouvrage des communes dans l'amélioration de l'accès aux marchés périphériques de la capitale**

Actuellement, les structures communales de commercialisation des productions agricoles sont inadaptées à l'apparition de filières courtes. Pour améliorer l'accès des producteurs aux marchés, il est nécessaire d'accompagner la maîtrise d'ouvrage communale sur l'amélioration des infrastructures existantes (marchés, pistes, points noirs...), voire la création de certaines d'entre elles, et sur la gestion des marchés. Un diagnostic participatif effectué en année 1 et 2 permet d'identifier les freins à la commercialisation (pistes à réhabiliter, points noirs à traiter, infrastructures de marché à réhabiliter, formation des agents communaux...). Suite à ce diagnostic, le projet accompagne les communes dans la mise en œuvre de leurs projets d'amélioration des conditions de commercialisation (en lien avec l'UCP du programme ASA pour les pistes et points noirs, et par la diffusion d'un appel à propositions à destination des communes pour les autres projets).

Résultats intermédiaires :

- **Les capacités des communes (techniques, organisationnelles, moyens) sont améliorées** et leur permettent d'assurer le rôle de service public.

La maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement, voire la réhabilitation, et la gestion des infrastructures publiques (marchés, pistes d'évacuation de produits, aires de stationnement...) est une compétence communale. La plupart d'entre elles ont développé une solide expérience en la matière. Le tissu de prestataires de services pour les études/contrôle et surveillance, réalisation de travaux dans la zone est opérationnel. Les contraintes à lever dans le domaine relèvent plutôt :

- Des capacités des communes à mobiliser les multiples acteurs concernés par les filières autour d'une vision commune du développement local. Il en résulte très souvent une gestion/exploitation « anarchique » des infrastructures.
- Des moyens financiers des communes, qui sont limités.

D'une manière plus générale, les contraintes ci-dessus révèlent un enjeu plus profond : la capacité des communes à gérer les affaires publiques dans le respect de la bonne gouvernance locale. Pour diverses raisons, il est difficile pour les communes d'impliquer l'ensemble des parties prenantes au moment de la mise en place des infrastructures. Il en résulte un manque d'appropriation, depuis la phase de conception, jusqu'à la réalisation/exploitation, et à la phase de pérennisation. Les producteurs-collecteurs, les OP, le simple citoyen consommateur sont trop peu informés des prises de décision au niveau des communes. Depuis la crise de 2009, une part importante de la population périurbaine a développé de petites activités commerciales (intermédiaires, revendeurs). Il est devenu difficile pour les communes d'assurer le minimum de règles pour assurer l'hygiène et la qualité des produits au niveau des marchés. L'action n'a pas vocation à exclure cette économie informelle mais plutôt à la structurer et à la formaliser.

L'appui/accompagnement des communes débute par un **diagnostic participatif des services rendus** par les **infrastructures** au niveau des **marchés** (accès pour les producteurs collecteurs et les ménages, conditions de stockage/vente des produits maraîchers.....), et des **pistes (points noirs)**. Ce diagnostic permet d'avoir une vision globale des problématiques posées par les infrastructures à l'échelle communale.

Les points à améliorer par rapport au respect de la gouvernance sont aussi traités par le diagnostic participatif. Pour réaliser ce dernier, 2 réunions au niveau communal, regroupant les représentants des parties prenantes, sont organisés. Une collecte de données sur site est également menée par l'équipe technique du projet.

Sur la base des résultats du diagnostic participatif initial, 3 types d'appuis directs sont proposés aux communes :

1. Pour les **projets de réhabilitation de pistes / traitements de points noirs**, transmission des dossiers à l'UCP qui les priorise, instruit les passation de marchés, gère les contrats avec les maîtres d'œuvre et assure le suivi des chantiers jusqu'à réception définitive.
2. **Pour les autres projets** (infrastructures de marché, aires de stationnement, formation des agents communaux...) : mise en œuvre d'un fonds d'appui aux projets communaux. L'objectif visé est l'amélioration des conditions de commercialisation. Les actions éligibles sont : Infrastructures de commercialisation (Marchés, aires de stationnement...), Appui à la maîtrise d'ouvrage communale (Etudes, Formation des agents communaux...). Trois projets, portés par des communes périurbaines de la capitale sont ainsi soutenus sur subventions en cascade, à hauteur de 30 000 euros par projet en moyenne, avec un plafond maximum de 60 000 €. La mise en œuvre de ce fonds se décline en 4 phases :
  - a. La **formulation et la diffusion de l'appel à proposition**, basé sur les résultats du diagnostic participatif : définition du contexte, des objectifs, des priorités et du montant ; présentation des règles applicables (critères d'éligibilité, procédures à suivre, modalité d'évaluation).
  - b. L'**accompagnement des communes formées dans le montage de propositions** : appui à l'élaboration de la stratégie d'intervention, du diagnostic technique et du plan d'action.
  - c. La **mise en place d'un comité de sélection** : pour une évaluation impartiale, ces comités sont constitués des acteurs des filières professionnels (OIP et OPR), d'un représentant DRDR et des Services Techniques Déconcentrées. Par le choix de ces membres, l'Action permet aux acteurs locaux de se saisir de la problématique. Les critères de sélection des communes pouvant bénéficier de l'appui du projet sont basés sur la pertinence des propositions et la disponibilité du personnel qualifié. Lorsque les communes envisagent la construction d'infrastructures, une évaluation de la situation foncière du terrain devra être présentée dans le document de projet. la sécurisation du foncier étant une condition préalable à tout soutien financier pour la construction d'infrastructures. Le montant exact du soutien financier est déterminé en fonction des résultats du diagnostic participatif des services rendus par les infrastructures, et ne dépasse pas 60.000 Euros par subvention.
  - d. L'**appui aux communes sélectionnées dans la mise en œuvre de leurs projets** (gestion de projet, plan d'action, budget...). Concrètement, sur la base des expériences propres à la commune, le projet appuie les responsables dans les différentes étapes de la mise en place des infrastructures : passation de marchés et gestion de contrats pour services d'études/contrôle et suivi. Cet axe est également dédié à l'accompagnement de la commune en matière de gouvernance locale.

L'activité 2.2 est réalisée par le Coordinateur Territorial et les Techniciens-animateurs, avec l'appui conceptuel et méthodologique d'AIM et l'appui technique d'Agrisud.

### **2.3 Améliorer la communication interprofessionnelle**

Un enjeu important pour l'amélioration des conditions de commercialisation réside dans le partage d'informations entre professionnels des filières (fournisseurs, producteurs, intermédiaires, commerçants et administration).

Les producteurs ont besoin d'informations sur l'état des marchés. L'information en temps réel, par bulletins d'informations de prix, fournie par l'UCP, améliore la capacité de négociation du producteur. Cependant, cette information arrive trop tard pour permettre aux producteurs d'adapter leur production à la demande. Elle doit donc être analysée et confrontée aux résultats technico-économiques des systèmes de production pour identifier les opportunités économiques réalistes.

Les commerçants, de leur côté, ont besoin d'information sur les potentiels de production afin d'adapter leurs stratégies d'approvisionnements pour assurer un approvisionnement régulier des marchés.

En permettant de mieux saisir les enjeux et les contraintes de chacun, la communication entre les acteurs favorise la constitution de réseaux de contacts et d'échanges.

Résultats intermédiaires :

**2014**

- **Les 5000 producteurs ont accès à l'information** sur les opportunités de diversification offertes par le marché, ils adaptent leur production aux besoins des marchés.
- Les zones de production et leurs spécificités sont identifiées par les commerçants ;
- Le partage d'information, la structuration de la filière, les contacts et les relations de confiance améliorent la fluidité et l'équité des transactions ;
- L'adéquation entre la production et les besoins en produits alimentaires est améliorée.

Pour favoriser la communication entre les différents acteurs des filières, l'action prévoit :

⇒ La **réalisation d'analyses du fonctionnement des filières et des marchés**, à plusieurs échelles de temps :

- i. Au démarrage du projet : actualisation des travaux antérieurs de diagnostic des filières et marchés périurbains, visant à établir une situation de référence du secteur (Flux de produits, acteurs, infrastructures, répartition de la valeur ajoutée, mesure des pertes...),
- ii. En cours de projet, suivi des marges et revenus aux différentes étapes des filières de commercialisation, par l'utilisation du logiciel AFA (Analyse des Filières Agricoles), développé par le CIRAD à la demande de la DGCID/ MAEE pour faciliter l'analyse des relations entre les agricultures familiales et l'aval des filières agro-alimentaires, des contraintes qui les fragilisent, de leur effets en termes de redistribution de valeurs créées,
- iii. Selon la périodicité du SIM mis en œuvre par l'UCP, capitalisation et analyse des données (saisonnalités des prix, comparaison entre marchés...) dans une perspective d'aide à la décision des producteurs et des TPE de commercialisation. D'autre part une analyse de la pertinence et de l'impact des différentes informations diffusées et des formes de diffusion, menée par des enquêtes légères périodiques, permet un ajustement progressif des dispositifs d'information aux besoins réels des cibles. La réalisation de cette activité est prévue en étroite collaboration avec l'UCP.

⇒ **L'animation de 6 ateliers interprofessionnels** (2 par an à partir de l'année 2), lors desquels les résultats du suivi de l'état des marchés et du suivi technico-économique sont restitués aux représentants des différents groupes d'acteurs des filières, leur permettant d'échanger sur les contraintes rencontrées aux différents niveaux de la filière au cours de la saison passée.

⇒ **L'élaboration, de mémentos périodiques de conseil agricole** offrant une analyse croisée des informations issues du suivi technico-économique des cycles de culture et des analyses marchés. Ces mémentos, destinés aux organisations professionnelles et aux maîtres-exploitants présentent un panel d'opportunités commerciales, ainsi que les conditions et contraintes techniques et économiques qu'elles impliquent (variété adaptée, modification de l'organisation du travail sur l'exploitation, modification de la répartition de la trésorerie...). Ces conseils, retransmis aux producteurs, leur permettent de faire des choix stratégiques adaptés à la situation de leur exploitation, en prenant des risques mesurés.

⇒ La conception **d'émissions radiophoniques de conseil** technico-économique conjoncturel, adapté aux travaux agricoles du moment et à l'état du marché, faisant intervenir des témoignages de bénéficiaires.

La réalisation de cette activité est pilotée par l'analyste de marché qui bénéficie de l'expertise du CIRAD sous forme de prestations, et transfère cette compétence, en cours de projet, aux organisations interprofessionnelles.

Les ateliers interprofessionnels sont organisés par le projet et animés par l'analyste de marché et le conseiller en entreprise.

Agrisud et ses partenaires élaborent les mémentos de conseil agricole et coordonnent la diffusion et l'explication de ces mémentos aux destinataires finaux. L'UCP en assure la production/édition/multiplication.

La conception et la diffusion avec les radios locales des émissions radiophoniques est sous la responsabilité du responsable formation-accompagnement, qui associe dans leur réalisation l'analyste marché, les Coordinateurs Territoriaux, les techniciens animateurs et les producteurs bénéficiaires. Les OP et organisations interprofessionnelles sont associées dans la conception des émissions radio, en lien avec le renforcement des services qu'elles fournissent (activités 3.3 et 3.4).

**Résultat 3 : Les capacités techniques et organisationnelles des OP à fournir durablement des services pertinents et de qualité, en lien avec les autres dispositifs existants (CSA/FRDA, CCIAA, TT, CTHA, MPE) sont renforcées.**

Le **résultat spécifique R3** est centré sur l'accès des producteurs à des services pérennes et de qualité qui leur permettent de développer leur activité : Conseil agricole, information sur les marchés, approvisionnement en intrants, accès au crédit, protection sociale...

L'offre de services est actuellement portée par plusieurs catégories d'acteurs :

- les dispositifs étatiques : Ministères et leurs démembrements locaux (DRDR, CIRDR, DIREL) ; CSA et FRDA.
- le secteur privé : Fournisseurs d'intrants, prestataires, IMF, mutuelles...
- les organisations de base, fédérées en organisations faîtières régionales, nationales, et les organisations interprofessionnelles : Tranoben'ny Tantsaha Régionale (TTR), Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Antananarivo (CCIA).

L'Administration, à travers ses services techniques déconcentrés, s'est désengagée de l'appui direct aux producteurs, mais reste garante du respect des normes en matière de production agricole.

Suite au retrait de l'Etat de l'appui direct aux producteurs, les opérateurs du privé se sont mobilisés pour répondre à la demande de services des agriculteurs, mais certaines contraintes (demandes non structurées, éloignement, rentabilité, solvabilité etc...), limitent leur capacité à couvrir les besoins de services.

Les Centres de Services Agricoles des districts d'Analamanga peuvent limiter ces contraintes en intervenant sur l'appui à la recherche de financement, la structuration de l'offre/demande de services et le relais des informations technico-économiques, mais ont besoin de relais locaux pour structurer les demandes en services agricoles.

Les 200 OP de base de la zone, regroupées au niveau de 4 OPR, pourraient développer une offre de services de proximité et relayer auprès des CSA les demandes auxquelles elles ne peuvent répondre, mais sont contraintes par de faibles capacités organisationnelles, institutionnelles et financières. Ces mêmes difficultés menacent la pérennité des organisations.

Pour atteindre le résultat 3, les résultats intermédiaires visés sont :

- **200 OPB consolident leur gouvernance** et leur organisation pour identifier les besoins de leurs membres et y répondre (directement ou en les relayant aux CSA) – Activité 3.1, 3.2 et 3.3
- Les Organisations Régionales (OPR, CSA, CCIAA) sont organisées, et en lien avec les OPB, pour pérenniser le dispositif d'information sur les marchés, d'analyse et d'animation des filières - Activité 3.4.

### **3.1 Réaliser un diagnostic participatif des OP existantes**

De nombreuses OP ont été constituées dans le cadre de projets d'appui au développement agricole, afin de répondre à un besoin de démultiplication. Elles jouent alors, dans le cadre de ces projets, une fonction importante de relais d'informations ou de formations, qui constitue l'objet de l'association. Au terme des projets, ces organisations se retrouvent trop souvent vidées de leur fonction, jusqu'à ce qu'un nouveau projet ait besoin d'un relais de démultiplication.

Ce mode de fonctionnement va à l'encontre du développement d'une vision prospective sur l'objet des organisations, qui suivent les courants idéologiques des projets qui se succèdent.

Le diagnostic participatif propose d'accompagner les OP dans l'élaboration d'une identité fondée sur les besoins de services de leurs membres et les fonctions qu'elles remplissent dans la réponse à ces besoins.

Résultats intermédiaires :

- **200 OPB actives** (réunions régulières, AG régulière, participation réelle des membres aux activités menées) sont recensées.
- **200 OPB se dotent d'une vision prospective** sur les fonctions qu'elles doivent développer pour servir leurs membres et les évolutions qu'elles doivent apporter à leur gouvernance et leur organisation pour remplir ces fonctions efficacement et dans la durée.
- Les capacités à renforcer au sein des OP pour qu'elles concrétisent leur évolution sont identifiées.

Cette activité fait intervenir plusieurs phases :

⇒ **Un recensement des OP** actives concernées par les filières maraîchage, arboriculture fruitière et aviculture. Réalisé au travers d'entretiens avec les personnes clés des Organisations Paysannes

Régionales, des CSA et des organisations interprofessionnelles (CCIA, Tranoben'ny Tantsaha, MPE...), il dresse un état des lieux des structures actives et de leurs interrelations.

- ⇒ **Un diagnostic participatif de chaque OP** active identifiée, réalisé sur le terrain par les Techniciens-animateurs, qui identifient, avec les membres des organisations, la vision et les objectifs de l'organisation, les modalités de gestion interne, bonne réponse aux besoins en services/appuis des membres. La pertinence des services fournis, les rôles, responsabilités et dynamisme des membres, leurs attentes vis-à-vis de l'organisation sont également examinés.
- ⇒ **L'élaboration d'une cartographie** des organisations en mettant en évidence :
  - i. les objectifs des OP,
  - ii. les types de services offerts,
  - iii. les effectifs des OP et leurs zones d'intervention.
- ⇒ **Une analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande de services** (quantité, qualité, accessibilité, pertinence), et de la capacité des organisations à répondre aux services (organisation interne et bonne gouvernance, gestion humaine et financière, qualité de services). Les résultats d'analyse, remis à chaque organisation, leur permettent d'aligner leurs services par rapport aux besoins réels des producteurs, d'identifier les évolutions à apporter à l'organisation et de définir leurs besoins en renforcement de capacités.

Les Techniciens-animateurs, formés au préalable, ont la responsabilité de ce diagnostic qui sera mené lors de missions sur terrain. Ils sont épaulés dans leur tâche par les OPR et AIM.

### **3.2 Renforcer les capacités des OP, selon les besoins identifiés lors du diagnostic (organisation, gouvernance, gestion, négociation, dialogue, techniques pour la mise en œuvre des services)**

A l'issue du diagnostic participatif, les compétences à renforcer au sein de chaque organisation sont identifiées. L'activité 3.2 répond à ces besoins de renforcement en mettant en œuvre des modules de formation adaptés.

Résultats intermédiaires :

- **1400 formations** sont dispensées à 200 OPB et 4 OPR.
- **1400 formations** sont retransmises par les dirigeants des OPR et OPB aux membres de leurs organisations.

Pour proposer des formations adaptées aux besoins spécifiques de chaque organisation, l'Action prévoit :

- ⇒ L'élaboration d'un **programme de renforcement de compétences**. Réalisé sur la base des conclusions du diagnostic, un programme de formation est établi et précise le(s) membre(s) de l'organisation qui suivront chacun des modules identifiés comme pertinents pour l'organisation.
- ⇒ La mise en œuvre des formations, incluant trois thématiques :
  - i. **Renforcement des capacités organisationnelles** : les compétences transmises sur cette thématique permettent aux organisations de :
    - redynamiser/formaliser les structures mises en place, améliorer le mode de fonctionnement des structures dirigeantes (conduite de réunion, organisation des AG, mobilisation des membres etc.).
    - rendre plus fluide et plus régulière la communication entre les membres d'une part, et entre les membres et l'organe de direction, d'autre part.
    - doter les organisations d'outils nécessaires à leur fonctionnement.
    - améliorer les capacités des structures dirigeantes en matière d'orientation des actions à mener, de négociation, de lobbying et de plaidoyer
  - ii. **Renforcement des capacités financières** : cette thématique vise à renforcer la capacité des organisations à mobiliser et gérer des ressources financières, qu'elles soient internes (cotisation, dons, etc) ou externes (développement de projet, demande de financement, vente de services).
  - iii. **Renforcement des capacités techniques** : ces formations permettent aux OP d'améliorer la qualité de leur offre de services en mettant à niveau les organisations sur les innovations techniques promues dans le cadre du projet.

Les formations s'adressent aux membres dirigeants des OPR/OPB, et sont conduites par le Coordinateur territorial appuyé par les Techniciens-animateurs du projet. Les Techniciens-animateurs sont formés et encadrés par les spécialistes du projet (formation, gouvernance, maraîchage, arboriculture) afin d'atteindre les résultats de l'action.

### **3.3 Accompagner et appuyer les OP dans la consolidation de leur organisation et la mise en œuvre de services**

Le processus d'accompagnement des OP est essentiel pour assurer l'application des formations. Cet accompagnement est prévu régulièrement tout au long du projet.

Résultats intermédiaires :

- **200 OP sont formalisées** et utilisent les outils de gestion mis en place (procédures internes, ROI).
- **150 OPB et 4 OPR rendent des services aux 5000 exploitations agricoles.**
- **100 OPB couvrent leurs frais de fonctionnement grâce à la vente de services**

L'accompagnement est réalisé à travers un suivi de proximité des organisations dans les différentes étapes de concrétisation de leur vision prospective de développement : révision des statuts, explication des rôles des différents organes et accompagnement dans leur mise en place, appuis-conseil etc... Outre les missions de suivi auprès des OP, des réunions sont organisées avec elles pour identifier les difficultés rencontrées lors de la mise en application des acquis et des outils de gestion organisationnelle.

Les Techniciens-animateurs assurent le suivi et l'identification des contraintes des OP, ainsi que l'appui/conseil organisationnel des OP.

Dans cette logique, le projet compte :

- **Accompagner les structures** dans la réalisation de leurs missions à travers des appuis-conseils.
- Mettre en place de **différents outils internes** (procédures, règlements, remontées des besoins en services, relation avec l'environnement de l'OP...).
- Accompagner les structures dans la **formalisation de leur statut**.
- Favoriser les **échanges de bonnes pratiques** de gestion et d'organisation entre OP (visites d'échanges, mise en relations).

A l'issue de l'activité, toutes les structures de base sont formalisées et ont pu améliorer leurs compétences et mode de fonctionnement

Répartition des tâches entre partenaires

Les spécialistes gouvernance et formation du projet ont la responsabilité de concevoir les outils et d'encadrer l'activité. Pour ce faire, ils utilisent comme relais les 5 Coordinateurs territoriaux et 20 Techniciens-animateurs.

### **3.4 Accompagner l'appropriation par les OPR et OIP des dispositifs de conseil, d'information et de services, renforcés dans le cadre du projet.**

Pour accompagner le développement de la production agricole périurbaine, des dispositifs de conseil de proximité (Maîtres exploitants) ; d'information (SIM, Ateliers interprofessionnels) et de services (OP), sont mis en place et/ou renforcés par l'Action.

Pour pérenniser ces différents dispositifs, des structures pérennes doivent prendre le relais. Les outils conçus conjointement entre les différents acteurs de la filière sont transmis aux OIP et OPR et leurs capacités à piloter le dispositif sont assurées sur la durée.

Le projet exploite les résultats du diagnostic participatif au niveau des organisations interprofessionnelles pour déterminer les connexions pertinentes à faire avec les OP. Il s'agira de déterminer les services pertinents et accessibles délivrés par les OPR, les organisations interprofessionnelles, dont les membres des OPB pourront bénéficier. Selon les opportunités de services adéquats aux besoins des OP, l'Action propose deux options de mise en réseau : (i) intégrer les OP appuyées dans les plateformes existantes, (ii) intégrer directement les OP dans les organisations interprofessionnelles, et assurer leur connexion avec les fournisseurs de services, sous forme contractuelle. Cette seconde option tient compte du rôle d'interface que jouent les OPRs, entre les OPB et les fournisseurs de services.

Résultats intermédiaires :

- Les OPR disposent des méthodes et outils pour assurer à long terme l'animation du réseau de MEX (continuer à introduire de l'innovation et de nouveaux modules de formation via ce réseau) et le suivi de son activité de conseil (couverture géographique, thématiques ...).
- Les OIP disposent des méthodes et outils pour assurer à long terme la collecte d'informations sur les marchés et filières, leur analyse et leur restitution sous forme d'ateliers interprofessionnels.
- Les OIP disposent des outils pour actualiser et adapter périodiquement les référentiels établis grâce au suivi technico-économique des 200 exploitations de référence.

L'Action implique les différentes organisations en cours de projet et prévoit de leur transférer, en adaptant les méthodes, les outils et les activités du projet. L'action envisage :

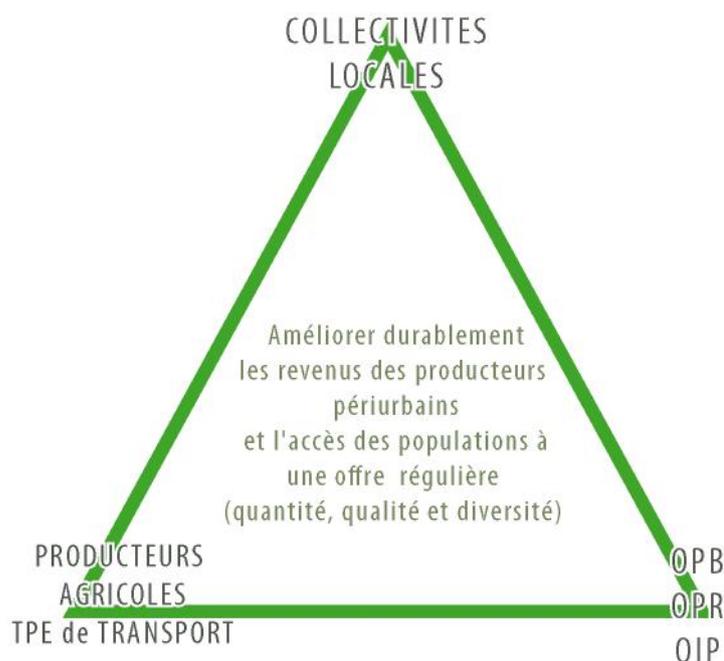
- ⇒ De travailler dans **une démarche qui implique et intègre les acteurs du secteur**. L'organisation des ateliers interprofessionnels est, en fin de projet, confié aux OPR et aux OIP. La réunion des acteurs de la filière implique un travail d'échanges et de partage d'informations sur l'état du marché et de la production. Cette action sera mise en œuvre grâce à la mise en réseau de ces acteurs et à la mise en place d'un comité qui pilotera cette activité.
- ⇒ **Le transfert des analyses marché aux OPR et OIP**. Le travail d'analyse du Système Information Marché (données de l'UCP) réalisé par le CIRAD et l'analyste de marché dans le cadre du projet est transféré aux OPR et OIP. Celles-ci assurent l'analyse et la redescende de l'information au niveau des OPB et des producteurs en animant ces ateliers.

Afin d'assurer la durabilité des résultats de l'Action, celle-ci met en œuvre par l'organisation de ces ateliers un processus de capitalisation de ses outils, méthodes et résultats. A l'issue du processus : deux documents sont édités :

- Un guide méthodologique est conçu pour l'organisation des ateliers interprofessionnels (évolution des prix/calendrier des productions agricoles/analyse de filières ; collecte d'informations et analyse) ;
- Un annuaire des OPB renforcées dans le cadre de l'Action, présentant leurs zones d'intervention, services proposés et environnement institutionnel...

## 6.1.2/ Méthodologie

La synergie et la mise en réseau des acteurs à l'échelle de la filière sont au cœur de la méthodologie. Elle s'articule autour de trois composantes qui forment un triptyque cohérent pour atteindre les objectifs fixés de l'Action. L'accent est mis sur l'interrelation des activités : les actions menées sur chaque composante, répondent à la fois, à l'atteinte propre des objectifs fixés dans le cadre de celles-ci, mais aussi, par effet de levier à l'atteinte des objectifs des autres composantes.



**Schéma 1 : Les 3 composantes du projet**

L'intégration de ces composantes agrégées assure la pérennisation d'un dispositif performant.

### **Une approche intégrée prenant en compte les besoins aux différents niveaux pour améliorer la production et les revenus des producteurs**

Au niveau des producteurs, l'action prévoit le renforcement de l'outil de production (appuis matériels et disponibilité foncière) et des capacités des producteurs (formation, information et conseil ; dans les domaines technique, économique et organisationnel) ;

En aval de la production, la promotion des filières courtes permet de limiter les intermédiaires et les pertes post-récolte en professionnalisant des TPE de commercialisation et en renforçant la maîtrise d'ouvrage communale ;

En amont de la production, le développement d'une offre pérenne de services agricoles portée par les OP offre au producteur la possibilité de développer son activité.

Le choix de cette approche permet de lever l'ensemble des freins au développement de la production. Elle implique, pour le dispositif terrain, une compréhension globale de problématiques diverses (production, commercialisation, gouvernance), et la capacité à travailler avec de multiples acteurs (secteur privé, collectivités locales, services techniques déconcentrés et organisations professionnelles).

Pour pouvoir assimiler cette diversité, le dispositif terrain est formé en début de projet pour une harmonisation des connaissances et une compréhension commune de la méthodologie ; et épaulé pendant toute la durée du projet par une cellule d'appui technique composée de spécialistes dans des domaines clés du développement rural, mis à disposition par les partenaires de mise en œuvre (Agrisud et AIM), et complété par des prestataires reconnus pour leur expertise (MPE sur aviculture et le CIRAD sur l'analyse économique des filières).

Le dispositif projet s'appuie sur les guichets fonciers mis en place par l'AFD dans le but de sécuriser les disponibilités foncière des producteurs. Ces derniers pourront donc développer durablement leurs productions. L'Action prévoit de collecter les données nécessaires à l'UCP foncier pour réaliser son travail de sécurisation foncière. L'Action ne prévoit donc pas de séance de sensibilisation ou de formation sur la logique foncière dans un souci de visibilité des acteurs et de cohérence de l'Action entre opérateurs. La multiplication des acteurs réalisant le même type d'actions prêterait à confusion chez les bénéficiaires du projet et une perte d'efficacité.

## Une démarche économique de professionnalisation des producteurs et des collecteurs

Cette démarche prend en compte la filière dans son ensemble, dans une logique de recherche d'équilibre entre la production (offre) et la consommation (demande).

Ce parcours de professionnalisation, basé sur les principes de la Très Petite Entreprise agricole ou de commercialisation, permet au producteur et au collecteur d'évoluer dans un environnement maîtrisé plutôt que subi et d'améliorer les résultats de leur activité en s'adaptant à l'état du marché. La finalité vise l'augmentation durable de la production et l'optimisation des coûts sur toute la filière, permettant une augmentation des revenus et une meilleure répartition de la valeur ajoutée.

Le suivi-conseil est fondé sur une base d'informations nécessaires pour orienter les décisions à prendre pour développer l'activité. Deux types d'agrégats d'informations sont pris en considérations :

- Informations technico-économiques relatives à toutes les activités de production ;
- Informations sur les marchés correspondant aux activités de commercialisation.

## Une démarche de renforcement progressive et sécurisée par un dispositif de suivi conseil de proximité

Le dispositif proposé permet d'accompagner les bénéficiaires dans la prise de décision en considérant les étapes suivantes :

- Transfert de bases techniques solides permettant une appropriation des bonnes pratiques comprenant une alternance de formations théoriques et pratiques, et un accompagnement dans leur mise en application ;
- Accompagnement dans le suivi économique, permettant de suivre les résultats de l'activité, et d'améliorer son fonctionnement en identifiant les facteurs clés de son développement ;
- Information sur l'état des marchés et renforcement des capacités d'analyse de leur évolution, comme éléments stratégique d'aide à la décision.

Le réseau de Mex, mis en place dans le cadre du projet, permet d'assurer le suivi-conseil de proximité dans la durée, en s'intégrant dans les dispositifs d'appui existants, notamment les CSA. Les formations proposées par les Mex pourront aussi s'intégrer dans l'offre de formation des CSA.

## L'adaptation des actions à la diversité des situations

- **Identification des producteurs** réalisée sur des critères de motivation et d'engagement à s'investir dans l'atteinte des objectifs du projet. Un **diagnostic socio-économique individuel** de départ (situation de référence) permet de déterminer le type et les besoins de renforcement de l'activité.
- Pour les actions de structuration, l'action prévoit une adaptation des modes d'organisation aux services attendus de l'organisation.
- En ce qui concerne l'organisation commerciale, les interventions proposent de promouvoir des circuits courts existants. La diversité de situations des TPE de commercialisation qui y interviennent est prise en compte par une phase de **réflexion individualisée sur le plan de développement de l'activité**.
- Pour les actions de renforcement des exploitations, la prise en compte du niveau de précarité dans la définition des parcours de professionnalisation permet de proposer des **solutions techniques accessibles et facilement appropriables**. La notion de gestion du risque est aussi considérée par l'action dans la capacité des producteurs à faire évoluer leurs systèmes. Le renforcement des activités est accompagné d'appuis matériels pour impulser des changements, développer et faire évoluer les systèmes de production existants tout en limitant les risques pour le ménage.
- Dans la mise en œuvre du conseil de gestion, la **présentation d'opportunités commerciales** variées permet d'offrir aux exploitations des perspectives de développement économique adaptées à la diversité de leurs situations.
- L'approche agro-écologique promue dans le renforcement des systèmes propose des solutions techniques adaptées au contexte environnemental et aux ressources naturelles des exploitations.
- Le **dispositif de subvention en cascade**, mis en œuvre dans l'objectif d'améliorer les infrastructures de commercialisation, permet aux communes de proposer des actions adaptées et pertinentes au regard du contexte spécifique de chaque commune.
- **L'option technique retenue en aviculture** (amélioration et intensification des pratiques d'élevage traditionnelles) **permet une grande flexibilité et adaptation au niveau de vulnérabilité des populations**. En effet, plusieurs dimensionnements d'élevage sont possibles (7 reproducteurs : 5

poules + 2 coqs / 13 reproducteurs : 10 poules + 3 coqs / 26 reproducteurs : 20 poules + 6 coqs). Même s'ils impliquent des niveaux d'investissement très variables, ils présentent une rentabilité relativement homogène (Revenu au producteur de l'ordre de 7.500 ariary par poulet produit). Avec une production annuelle de 60 poulets par poule, et une perte de l'ordre de 5%, la production s'élève à 285 poulet pour 7 reproducteurs, 570 poulets pour 13 reproducteurs et 1140 pour 26 reproducteurs (revenus additionnels dégagés respectivement de 2.137.500 ; 4.275.000 et 8.550.000 ariary par an).

L'application de cette méthodologie permet de proposer des solutions accessibles, y compris pour les plus vulnérables. Ceci participe à améliorer l'appropriation des résultats du projet par les groupes cibles.

### **La mobilisation des mécanismes traditionnels de transfert de connaissances pour assurer la démultiplication des effets du projet**

Les maîtres-exploitants sont identifiés d'après des critères de motivation, d'acquisition rapide des savoirs technico-économiques et de reconnaissance sociale. Ce réseau, comptant au moins 500 maîtres-exploitants doit être opérationnel dès le début du projet. Ils sont mobilisés dans la majorité des activités d'animation et de conseil et remplissent localement différentes fonctions (formation agro-technique, appui-conseil aux producteurs, leadership des organisations professionnelles). Les maîtres exploitants peuvent aussi être impliqués dans d'autres services agricoles de proximité (approvisionnement en intrant ou matériel, commercialisation de produits agricoles, veille économique sur les marchés...).

Le choix de cette méthode est fondé sur le potentiel de démultiplication qu'elle permet. Sa mise en œuvre dans des actions précédentes a confirmé son intérêt dans l'appui aux populations les plus vulnérables (plus grande facilité à solliciter un producteur qu'un technicien, références techniques et langage partagé, transfert basé sur les modes de communication traditionnels plus accessible).

### **L'Action s'appuie sur plusieurs actions menées par Agrisud et ses partenaires en zone périurbaine d'Antananarivo.**

Elles ont permis de réaliser un diagnostic complet<sup>4</sup> de l'état de l'agriculture périurbaine (fonctionnement des systèmes de production et des filières), d'identifier les contraintes au développement agricole et de proposer des solutions permettant de réduire ces contraintes.

La méthodologie proposée valorise les acquis de ces actions, qui ont permis de valider :

- L'impact positif des pratiques agro-écologiques sur les résultats économiques des exploitations : augmentation des rendements, amélioration de la qualité et réduction des charges sur certains postes (sarclage, intrants, irrigation).
- La nécessité de prendre en compte l'aval des filières dans le conseil à la production ; et la capacité des producteurs à adapter leur production à l'état des marchés
- L'efficacité des réseaux de MEx sur la diffusion des pratiques agricoles améliorées ;

Elle prend en compte les résultats des évaluations de ces actions qui ont mis en exergue la nécessité d'accompagner, en plus de producteurs :

- Les organisations professionnelles, dans une logique d'amélioration, de diversification et de pérennisation des services qu'elles fournissent à leurs membres ;
- Les acteurs des filières, dans une logique de professionnalisation et d'optimisation de l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Les collectivités locales, dans une logique d'appui à la maîtrise d'ouvrage.

### **L'action s'intègre dans le cadre du programme ASA en prévoyant :**

- Une Collaboration étroite avec l'UCP : valorisation des informations SIM, production de supports techniques, de bulletins d'information et de conseil, mise en place de partenariats commerciaux, activités transversales avec les autres actions coordonnées par l'UCP.
- Des échanges avec les autres organismes en charge de la mise en œuvre du programme ASA : organisation de visites d'échange avec les bénéficiaires du lot 1B, possibilité pour les communes, de proposer des actions d'amélioration des conditions de commercialisation des produits incluant les filières concernées par les lots 2 et 3.

---

<sup>4</sup> Documents à télécharger :

<https://www.dropbox.com/s/avcugnfaovy4z9/1-%20Diag%20Systemes%20d'exploitation%20Tana%20VF.pdf>;

<https://www.dropbox.com/s/v0jv2tqizmqufkh/3%20-%20Rapport%20d'%C3%A9tudes%202011.pdf>

- Une intégration avec le volet foncier, en contribuant à l'évaluation des situations foncières des sites de production dans les différentes communes d'intervention.

Par ailleurs, **elle valorise les acquis d'autres actions financées par l'UE** : le projet d'amélioration de la capacité des organisations de la société civile, mis en œuvre par Agrisud, et le programme DINIKA. Les appuis apportés aux organisations d'appui au développement agricole dans le cadre de ces deux projets sont pris en compte dans le diagnostic des OP. Les outils de formation et d'accompagnement des organisations, capitalisés dans le cadre de ces actions, sont valorisés dans le cadre du renforcement des organisations professionnelles.

#### **Procédures de suivi, de contrôle et d'évaluation interne/externe :**

Dès le démarrage du projet un système de suivi-évaluation des activités et des résultats est mis en place. Le système, basé sur le suivi des indicateurs du cadre logique, repose sur :

- L'élaboration des situations de référence des bénéficiaires en début de projet (Producteurs Leaders - incluant futures Maîtres-exploitants ; producteurs affiliés aux MEx ; TPE de commercialisation ; OP).
- En cours de projet, le suivi régulier des différentes catégories de bénéficiaires et l'enregistrement des réalisations dans des bases de données technico-économique et cartographique permet de constater les changements au regard des indicateurs retenus. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale permettent d'analyser les activités et de mesurer les résultats, les effets et l'impact du projet ;
- La rédaction régulière de documents de suivi des activités : rapports semestriels et annuels, rapports de missions et de visites terrain (Agrisud, partenaires et prestataires) ;
- La rédaction de documents de synthèse donnant des éclairages sur les activités clés : mémentos de conseil agricole, rapports des ateliers d'échanges professionnels ; La réalisation de bilans semestriels, permettant de suivre l'évolution des exploitations, le bon fonctionnement du réseau de MEX (constatation de l'effective diffusion des pratiques promues au plus grand nombre), et le développement des TPE commerciales.

**La mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG)** et d'une base de données propre permet à la fois d'optimiser la collecte de données et d'en faciliter les analyses. Le traitement des données de cet outil permet un suivi-évaluation constant de l'avancement du projet.

**Pour mesurer l'impact du projet, une attention particulière est apportée à l'évolution du système de prix** comme (i) facteur de répartition des revenus dans les filières, (ii) indicateur des risques de marché pour les producteurs et (iii) révélateur des situations de déséquilibre entre l'offre rurale et péri-urbaine et la demande urbaine.

L'Action favorise la **participation des différents acteurs et parties prenantes dans toutes les étapes du projet**, afin d'assurer la pertinence des actions par rapport aux besoins des groupes cibles, d'améliorer l'adoption des activités et l'appropriation des résultats obtenus par une meilleure prise en compte des idées et des options de ces groupes, et de limiter la dépendance des bénéficiaires vis-à-vis de l'extérieur, qui minimise le dynamisme interne et contrarie le développement.

#### **Des liens au niveau politique à trois niveaux**

L'Action, par le système de subvention en cascade au niveau des communes, vise à améliorer les conditions de commercialisation, d'une part, et à renforcer les services communaux dans leurs méthodes de gestion d'autre part. Le projet prévoit une implication de l'échelon régional par les accords de coopération entre la région Analamanga et la région française Champagne-ardennes. La région Analamanga sera aussi mobilisée afin qu'elle se saisisse des enjeux sur cette problématique. Enfin, les éléments capitalisés permettront d'émettre des recommandations sur les complémentarités Ville / Agriculture à promouvoir dans les réflexions sur la gestion territoriale de la capitale et de sa périphérie.

En outre, l'implication dès le départ des organismes partenaires et des autorités locales contribue à garantir le renforcement des acquis du projet, la pérennité des résultats et leur réplique.

Activité 1 : Les productions des exploitations maraîchère, fruitière et avicole sont améliorées en quantité, en qualité, en diversité et en régularité

- **Agrisud et ses partenaires**, mettent en œuvre et suivent les activités d'amélioration de la production.
- **Les maîtres-exploitants** sont impliqués dans les démonstrations, l'appui et le suivi conseil aux autres producteurs.
- **Les OPR, les autorités locales, et les services techniques déconcentrés** de l'agriculture (CSA) sont associés à l'identification et à l'encadrement des maîtres-exploitants.
- **Les producteurs bénéficiaires** de l'Action sont identifiés sur des critères de motivation à améliorer les exploitations. Ils participent aux formations, et les mettent en pratique sur leurs exploitations.

Activité 2 : Les conditions de commercialisation et l'accès au marché sont durablement améliorées

- **Agrisud et ses partenaires** suivent les activités d'information économique, effectuent des analyses de marché, fournissent des conseils de gestion, forment et accompagnent les TPE commerciales dans leur professionnalisation et les communes dans leur fonction de maîtrise d'ouvrage en gestion des marchés, et assurent des animations des filières ;
- **Les systèmes de suivi des marchés** existants sont associés pour délivrer une information plus complète ;
- **Les maîtres-exploitants** participent à la diffusion des informations économiques aux autres producteurs, qui répondent à la demande exprimée sur les marchés ;
- **Les communes identifient les actions prioritaires** à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de commercialisation, formulent des propositions de projets, et les mettent en œuvre.
- **Les OP, les OIP, les services techniques déconcentrés, les représentants de TPE** sont invités aux ateliers interprofessionnels.
- **Les opérateurs des filières** fournissent l'information sur le marché (commerçants) et participent activement aux ateliers interprofessionnels. Parmi eux, les TPE commerciales bénéficient d'un accompagnement dans le développement de leur activité ;

Activité 3: Les capacités techniques et organisationnelles des OP à fournir durablement des services pertinents et de qualité, en lien avec les autres dispositifs existants (CSA/FRDA, CCIAA, TT, CTHA, MPE) sont renforcées.

- **Agrisud et ses partenaires** réalisent un diagnostic qui permet d'ajuster au cas par cas le contenu des formations techniques et organisationnelles des OP ;
- **Les OP améliorent leur offre de services.**

Phase d'Evaluation-Capitalisation :

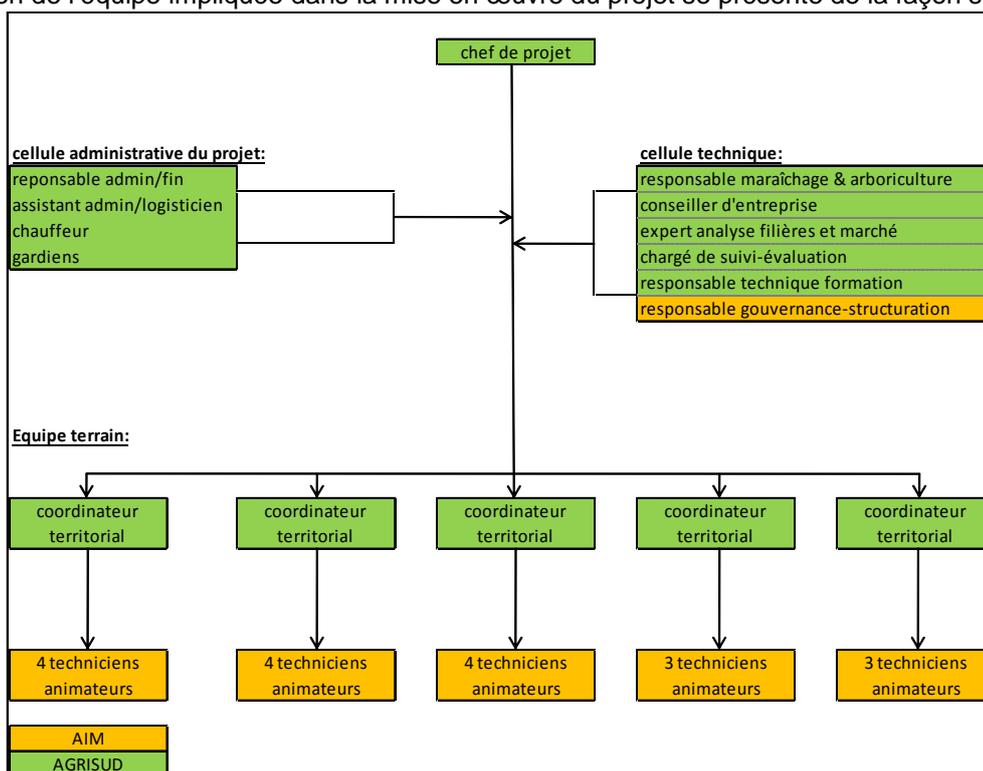
Agrisud effectue le suivi régulier des indicateurs à travers un système de monitoring mis en place dès le début du projet ; ces indicateurs serviront pour les évaluations à mi-parcours et finale.

**Les principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action sont :**

Un **dispositif humain permanent** constitué des cellules suivantes :

- Supervision et encadrement terrain : 5 Coordinateurs Territoriaux et 20 Techniciens-animateurs.
- Cellule administrative et logistique : 1 RAF, 1 assistant RAF, 1 Chauffeur, 3 gardiens.
- Cellule technique : 7 spécialistes.
- Chef de projet.

L'organisation de l'équipe impliquée dans la mise en œuvre du projet se présente de la façon suivante :



### **Des moyens matériels et logistiques :**

1 véhicule 4x4, 11 motos (5 pour les Coordinateurs Territoriaux ; 5 pour la cellule technique ; 1 pour la cellule administrative et la coordination) et 20 vélos pour les Techniciens-animateurs.

15 ordinateurs et matériels associés (5 pour les Coordinateurs Territoriaux, 7 pour la cellule technique, 3 pour la cellule administrative et la coordination)

5 GPS – 2 kits d'animation rural (vidéoprojecteur, sono, générateur), 24 tablettes informatiques

### **Attitudes des parties prenantes vis-à-vis de l'action et des activités**

Les autorités locales (Communes, services techniques déconcentrés), informées de l'avancement des projets menés par Agrisud, sont intégrées directement à l'action et sont convaincues de la pertinence de l'approche.

Les producteurs de ces régions, conscients que les événements de surproduction qui affectent le prix de vente de leurs produits sont liés au respect du calendrier agricole traditionnel, sont demandeurs d'un accompagnement de proximité pour faire évoluer leurs pratiques. Ils demandent un accompagnement régulier du projet en plus des actions de formation et d'appui matériel.

Les opérateurs économiques en aval de la production souffrent d'une image souvent négative liée à une mauvaise connaissance de leurs contraintes (coût du transport, du stockage, fiscalité...). Ils sont ainsi très intéressés à participer aux ateliers interprofessionnels, qui représentent pour eux une opportunité de communication sur leurs problématiques.

### **La visibilité de l'Action et du financement de l'UE est assurée :**

- lors de 3 ateliers de présentation aux partenaires (1 initial, 1 à mi-parcours, 1 final) ;
- lors de communication sur les résultats et lors des visites officielles ;
- lors de communications par voie de presse : Articles presse écrite, 480 émissions radios,
- lors des ateliers organisés par le projet : 24 ateliers communaux de restitution des diagnostics, 4 ateliers de concertation au niveau District, 6 ateliers interprofessionnels, 13 ateliers de mise en réseau des OP ;
- au niveau des bureaux et du matériel roulant, des sites de référence, des ouvrages d'art par la présence des logos et panneaux signalétiques ;
- au niveau des documents de capitalisation et de formation, des communications et documents diffusés (ex : mémentos de conseil agricole) par la présence des logos en page de garde

### 6.1.3/ Durée et plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action

Année 1	Semestre 1						Semestre 2						Organisme responsable de la mise en œuvre
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<b>Activités liées au résultat 1: Les productions des exploitations maraîchère, fruitière et avicole sont améliorées en quantité, en qualité, en diversité et en régularité</b>													
1.1 Recenser les producteurs leaders des OP existantes													AIM
1.2 Organiser des formations professionnelles (technique, économique et gestion) aux producteurs leaders des OP													Agrisud, AIM, MPE
1.3 Accompagner et appuyer les producteurs leaders dans l'application des contenus des formations techniques économiques et de gestion													Agrisud, AIM, MPE
1.4 Créer un réseau de Maîtres-Exploitants pour la diffusion des bonnes pratiques agricoles et d'élevage (identification des Mex et formation de formateurs)													Agrisud
1.5 Appuyer et accompagner les maîtres exploitants dans la diffusion des connaissances													Agrisud, MPE
1.6 Organiser des visites d'échanges													Agrisud, AIM, MPE
<b>Activités liées au résultat 2: Les conditions de commercialisation et l'accès au marché sont durablement améliorés</b>													
2.1 Accompagner et appuyer les TPE de commercialisation (dans les phases d'identification, dans le plan d'affaires, dans l'investissement et dans la gestion)													Agrisud
2.2 Appuyer et accompagner la maîtrise d'ouvrage des communes dans l'amélioration de l'accès aux marchés périphériques de la capitale													
2.3 Améliorer la communication interprofessionnelle													Agrisud
<b>Activités liées au résultat 3: Les capacités techniques et organisationnelles des OP à fournir durablement des services pertinents et de qualité, en lien avec les autres dispositifs existants (CSA/FRDA, CCIAA, TT, CTHA, MPE) sont renforcées.</b>													
3.1 Réaliser un diagnostic participatif des OP existantes													AIM
3.2 Renforcer les capacités des OP, selon les besoins identifiés lors du diagnostic (organisation, gouvernance, gestion, négociation, dialogue, techniques pour la mise en œuvre des services)													Agrisud, AIM
3.3 Accompagner et appuyer les OP dans la consolidation de leur organisation et la mise en œuvre de services													AIM
3.4 Accompagner l'appropriation par les OPR et OIP des dispositifs de conseil, d'information et de services, renforcés dans le cadre du projet													Agrisud, AIM

Année 2, 3 et 4	Semestre						Organisme responsable de la mise en œuvre
	3	4	5	6	7	8	
<b>Activités liées au résultat 1: Les productions des exploitations maraîchère, fruitière et avicole sont améliorées en quantité, en qualité, en diversité et en régularité</b>							
1.1 Recenser les producteurs leaders des OP existantes							
1.2 Organiser des formations professionnelles (technique, économique et gestion) aux producteurs leaders des OP							Agrisud, AIM, MPE
1.3 Accompagner et appuyer les producteurs leaders dans l'application des contenus des formations techniques économiques et de gestion							Agrisud, AIM, MPE
1.4 Créer un réseau de Maîtres-Exploitants pour la diffusion des bonnes pratiques agricoles et d'élevage (identification des Mex et formation de formateurs)							Agrisud
1.5 Appuyer et accompagner les maîtres exploitants dans la diffusion des connaissances							Agrisud, MPE
1.6 Organiser des visites d'échanges							Agrisud, AIM, MPE
<b>Activités liées au résultat 2: Les conditions de commercialisation et l'accès au marché sont durablement améliorés</b>							
2.1 Accompagner et appuyer les TPE de commercialisation (dans les phases d'identification, dans le plan d'affaires, dans l'investissement et dans la gestion)							Agrisud, AIM, CIRAD
2.2 Appuyer et accompagner la maîtrise d'ouvrage des communes dans l'amélioration de l'accès aux marchés périphériques de la capitale							Agrisud, AIM
2.3 Améliorer la communication interprofessionnelle							
<b>Activités liées au résultat 3: Les capacités techniques et organisationnelles des OP à fournir durablement des services pertinents et de qualité, en lien avec les autres dispositifs existants (CSA/FRDA, CCIAA, TT, CTHA, MPE) sont renforcées.</b>							
3.1 Réaliser un diagnostic participatif des OP existantes							
3.2 Renforcer les capacités des OP, selon les besoins identifiés lors du diagnostic (organisation, gouvernance, gestion, négociation, dialogue, techniques pour la mise en œuvre des services)							Agrisud, AIM
3.3 Accompagner et appuyer les OP dans la consolidation de leur organisation et la mise en œuvre de services							Agrisud, AIM
3.4 Accompagner l'appropriation par les OPR et OIP des dispositifs de conseil, d'information et de services, renforcés dans le cadre du projet							Agrisud, AIM

## 6.1.4/ Durabilité de l'action

### Plan de diffusion et possibilités de reproduction et d'extension des résultats de l'Action

- Le processus d'amélioration des systèmes de production engagé au niveau des 5000 exploitants se poursuit (effet différé des pratiques agro-écologiques) d'où une augmentation de la production pendant et après le projet ;
- Les exploitations professionnalisées se développent et dégagent des bénéfices qu'elles peuvent réinvestir dans la production, elles intensifient les pratiques et développent des activités de production complémentaires diversifiées ;
- Un réseau de 500 maîtres-exploitants permet de pérenniser et d'étendre les résultats du projet. Il continue à diffuser les bonnes pratiques et propose un service agricole de proximité. Sa reconnaissance officielle assure sa mobilisation et son dynamisme ;
- Un effet d'entraînement d'au moins 5000 autres producteurs est attendu, à la fois par diffusion de proximité et grâce au réseau des maîtres-exploitants ;

### Analyse des risques et plan de réserve

Analyse des risques	Plan de réserve
<b>Activité 1 : Les productions des exploitations maraîchère, fruitière et avicole sont améliorées en quantité, en qualité, en diversité et en régularité</b>	
<p><u>Risques environnementaux :</u></p> <p>L'intensification des systèmes de production crée une pression supplémentaire sur les ressources naturelles (érosion des sols et de la ressource en eau, pollution).</p> <p>Un aléa naturel extrême (sécheresse, inondation, invasion acridienne) compromet l'amélioration de production visée par le projet.</p>	<p>Les pratiques diffusées sont basées sur une approche agro-écologique avec une attention particulière sur l'adaptation des pratiques aux capacités du milieu (restitution de la fertilité) et limitation de l'érosion.</p> <p>La promotion de la diversification permet de réduire la vulnérabilité des populations aux risques naturels.</p>
<p><u>Risque économique :</u></p> <p>Une augmentation des productions peut être cause de surproduction en période d'abondance impliquant des pertes.</p>	<p>Le conseil de gestion délivré dans le cadre du projet prend en compte l'état des marchés et vise une amélioration de la régularité de la production. De plus, la diversification des productions, notamment celles de contre-saison, limite l'impact de l'effondrement des prix sur les revenus des ménages.</p>
<p><u>Risques sociaux :</u></p> <p>Les personnes ne bénéficiant pas de l'Action découragent l'investissement des autres dans la démarche.</p> <p>Certains producteurs appuyés se placent en situation d'assistanat.</p> <p>La diffusion par les maîtres-exploitants est rendue difficile en raison des différences sociales ou de genre entre les producteurs.</p>	<p>L'identification des producteurs est faite sur des critères de motivation. Les choix sont effectués en toute transparence lors de réunions avec les autorités locales.</p> <p>Les appuis sont réalisés en fonction des besoins et motivations afin d'initier les activités et appellent toujours une contrepartie.</p> <p>Agrisud a déjà prouvé l'efficacité et la durabilité du réseau de maîtres-exploitants lors du projet Tambiroa à Fort Dauphin, et dans quelques communes de l'Itasy, ainsi qu'au Congo, Angola, Cambodge. Le système est basé sur une reconnaissance des compétences des maîtres-exploitants par leur entourage.</p>
<p><u>Risque socio-économique :</u></p> <p>Les maîtres-exploitants se focalisent sur leur activité de service au détriment de leur activité de production.</p>	<p>Les maîtres-exploitants sont avant tout des producteurs, leur capacité de service est dimensionnée de manière à préserver l'activité agricole.</p>

<p><u>Risque foncier :</u> Les producteurs subissent une pression foncière importante (urbanisme, production de briques...) et la production agricole est menacée</p>	<p>Le ciblage des zones d'interventions prend en compte les différents zonages et schémas d'aménagement d'urbanisme des communes et de la région.</p> <p>Le projet concentre ses interventions sur des groupements de producteurs afin de mieux garantir la protection du foncier et l'usage de l'eau</p> <p>Le dispositif projet s'appuie sur les guichets fonciers mis en place par l'AFD.</p>
<p><b>Activité 2 : Les conditions de commercialisation et l'accès au marché sont durablement améliorées</b></p>	
<p><u>Risque économique :</u> Des acteurs économiques externes au projet bloquent les activités de l'action</p>	<p>La mise en place de filières courtes par l'action ne remet pas en cause les activités d'acteurs externes, mais est plutôt complémentaire de l'offre existante.</p>
<p><u>Risques institutionnels :</u> Des acteurs politico-administratifs de la zone d'intervention freinent les activités de l'action.</p>	<p>Agrisud s'assure de faire intervenir l'ensemble des acteurs, directs et indirects, concernés par la mise en place des filières courtes. La participation de chacun et un mode de fonctionnement participatif limitent ce risque.</p>
<p><b>Activité 3 : Les capacités techniques et organisationnelles des OP à fournir durablement des services pertinents et de qualité, en lien avec les autres dispositifs existants (CSA/FRDA, CCIAA, TT, CTHA, MPE) sont renforcées.</b></p>	
<p><u>Risques humains :</u> Des leaders d'ONG utilisent le projet à des fins personnelles au détriment du bien commun.</p>	<p>Le diagnostic participatif des OP réalisé en début de processus de renforcement, permet de limiter les dérives opportunistes.</p>
<p><u>Risques institutionnels :</u> Les organisations professionnelles adoptent des comportements opportunistes pour accéder aux appuis du projet sans mettre en œuvre de services au profit de leurs membres.</p>	<p>Le diagnostic participatif et le suivi régulier des OP dans leur gestion interne et pour la fourniture de services permettent d'identifier les comportements opportunistes.</p>

• **Conditions préalables et hypothèses pendant et après la phase de mise en œuvre**

**Condition Préalable**

- La convention de partenariat Agrisud-AIM est élaborée et signée.

Note : L'accord de siège d'Agrisud à Madagascar, valable jusqu'au 22 mai 2016 devra être renouvelé en cours de projet.

**Hypothèses pendant et après la phase de mise en œuvre :**

Sur l'atteinte de l'objectif Spécifique :

- Le contexte Socio-Politique reste stable ;
- les prix du marché restent stables et l'inflation économique est contrôlée ;

Sur l'atteinte du Résultat 1 :

- le Plan d'Urbanisme Directeur de l'agglomération d'Antananarivo et les Schémas d'Aménagement Communaux des communes périphériques restent favorables à la préservation de zones agricoles dans le périurbain ;
- les actions mises en œuvre par le volet foncier du programme ASA permettent aux producteurs de sécuriser leurs exploitations ;
- les productions agricoles sont épargnées de tous fléaux climatiques ou parasitaires à grande échelle ;

Sur l'atteinte du Résultat 2 :

- la fiscalité sur les TPE commerciales reste supportable et compatible avec leur rentabilité ;
- les acteurs des filières conventionnelles acceptent l'émergence de filières courtes de commercialisation;

2014

- suite aux élections communales à venir, les nouveaux élus poursuivent le processus engagé par leurs prédécesseurs ;

Sur l'atteinte du Résultat 3 :

- des sources de financement pour la mise en place de services par les OP sont accessibles ;

Sur la réalisation des activités :

- les conditions sécuritaires permettent la mise en œuvre des activités sur le terrain (sécurité, mobilité et possibilités de regroupement) ;
- le Système d'Information sur les Marchés produit des informations régulières et fiables
- les éventuels projets agricoles mis en œuvre par d'autres organisations dans la zone du programme ASA sont compatibles et/ou complémentaires avec les activités prévues

• **Durabilité de l'Action après son achèvement**

**Dimension financière :**

Les activités agricoles soutenues par le projet et mises en œuvre par les exploitants sont économiquement viables : le projet apporte formation et conseils technico-économiques via, entre autres, la mise en place du réseau de MEx. L'exploitant consolide et développe son activité progressivement sur ses ressources propres. La maîtrise des pratiques agro-écologiques réduit la dépendance du producteur quant à l'approvisionnement en intrants. Les rendements et les résultats économiques des cultures pratiquées avec ces méthodes sont supérieurs à ce qui se fait en agriculture conventionnelle. Les MEx, quant à eux, profitent pleinement des formations qu'ils ont reçues, et les prestations de services qu'ils fournissent aux producteurs leur assurent un complément de revenus significatif.

Parallèlement à cette amélioration technique, l'apparition de filières courtes de commercialisation, favorisées par les communes, consolident encore plus les résultats économiques des producteurs. Ils se retrouvent en position de négociation des prix, du fait de la diminution des intermédiaires, quand leurs pertes liées au transport diminuent considérablement pour les mêmes raisons. Les TPE professionnalisées avec le soutien du projet voient leurs revenus augmenter avec l'apparition de ces filières. Quant aux communes, la réhabilitation de leurs infrastructures les incite à soutenir ces filières courtes.

Le suivi régulier des marchés implique des frais (collecte, analyse et diffusion des informations). L'approche par individu pour l'identification des parcours de formation-suivi, et le fait d'impliquer directement les OP dans l'analyse des marchés signifie qu'au terme du projet, ils l'adoptent comme un outil principal de gestion de l'exploitation. Les exploitants connaissent les facteurs et le mécanisme des marchés qui influent sur la commercialisation des produits agricoles. Ils continuent individuellement ou en se regroupant à collecter les informations nécessaires et à suivre l'évolution des marchés. Ce système très réduit n'est pas coûteux étant donné qu'il inclut l'ensemble des bénéficiaires du projet.

**Dimension institutionnelle :**

L'essor de la production est d'abord envisagé à un niveau individuel par l'acquisition de la maîtrise des systèmes de production.

Le renforcement d'organisations professionnelles contribue à créer un environnement de production et de commercialisation favorable, et permet une amélioration de l'approvisionnement des marchés. La constitution d'organisations de producteurs (types groupements ou coopératives) est longue et est véritablement efficace et durable si elle émane de l'initiative de producteurs qui souhaitent mutualiser un ou plusieurs services. Sur ce plan, l'Action favorise la consolidation d'organisations centrées sur la fourniture de services agricoles. Ces organisations sont dynamisées par les échanges qui s'y opèrent : échanges techniques, information sur les marchés, échanges commerciaux.

**Dimension environnementale :**

Les pratiques agro-écologiques diffusées par l'action permettent de régénérer, de gérer et d'assurer la disponibilité des ressources naturelles à moyen et à long terme.

## **6.2/ Cadre logique**

Veillez compléter l'Annexe C<sup>5</sup> des lignes directrices à l'intention des demandeurs.

## **6.3/ Budget, montant demandé à l'administration contractante et autres sources de financement attendues**

Complétez l'annexe B des lignes directrices à l'intention des demandeurs au sujet des points suivants:

- le budget de l'action (feuille de calcul 1) pour la durée totale de l'action et pour ses 12 premiers mois;
- la justification du budget (feuille de calcul 2) pour la durée totale de l'action, et
- le montant demandé à l'administration contractante et les autres sources de financement attendues pour l'action pour la durée totale de celle-ci (feuille de calcul 3).

Pour de plus amples informations, voir les lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions (points 1.3, 2.1.4 et 2.2.5).

Veillez énumérer ci-dessous les éventuels apports en nature à fournir (veuillez préciser) (1 page maximum).

Veillez noter que le coût de l'action et la contribution demandée à l'administration contractante doivent être indiqués en EURO.

---

<sup>5</sup> Vous pouvez trouver des explications à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/europeaid/reports/index\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/reports/index_fr.pdf)

## 7/ Expérience du demandeur

Ces informations permettront d'évaluer si vous avez une expérience suffisante et stable de la gestion d'actions dans le même secteur et à une échelle comparable à celle pour laquelle une subvention est demandée.

### i) Pour des actions similaires

Veillez donner une description détaillée des actions réalisées dans le même secteur et à une échelle comparable à celle pour laquelle une subvention est demandée et gérées par votre organisation au cours des trois dernières années.

<b>Nom du demandeur: Agrisud International</b>					
<b>Intitulé du projet: Professionnalisation de l'agriculture dans la région Itasy</b>		<b>Secteur : 311 Agriculture</b> ⇒ Développement Agricole (31120) ⇒ Production Agricole (31161) ⇒ Education et formation dans le domaine agricole (31181) ⇒ Services Agricoles (31191)			
<b>Lieu de l'action</b>	<b>Coût de l'action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'action: coordinateur, codemandeur, entité affiliée</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>6</sup></b>	<b>Montant de la contribution (du donateur)</b>	<b>Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)</b>
Madagascar	1 056 140	coordinateur	Région Aquitaine	1 000 485 EUR	Juillet 2008 à Juillet 2017
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
L'objectif du projet est d'accompagner de façon efficace la Région d'Itasy dans la mise en œuvre de ses actions de professionnalisation afin de permettre de rationaliser l'action paysanne en lui apportant une qualification indispensable à l'amélioration d'une production soucieuse de développement durable. <u>Les résultats attendus sont :</u> L'élaboration d'un diagnostic de l'agriculture régionale ; L'appui à 1800 producteurs dans l'évolution de leurs systèmes de production (formations et appui-conseil sur les thématiques de la gestion, de la commercialisation des produits et de l'Agroécologie La mise en place d'un réseau de proximité pour l'appui au développement rural (200 Maîtres exploitants) et leur intégration dans la stratégie nationale de formation agricole par l'appui du centre de formation professionnelle agricole d'Ilosofana					

<sup>6</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

ii) Pour d'autres actions.

Veillez donner une description détaillée des autres actions gérées par votre organisation au cours des trois dernières années.

<b>Nom du demandeur: Agrisud International</b>					
<b>Intitulé du projet: Agroécologie et Foresterie Paysanne à Madagascar</b>		<b>Secteur : 311 Agriculture</b> ⇒ Développement Agricole (31120) ⇒ Production Agricole (31161) ⇒ Education et formation dans le domaine agricole (31181) <b>Services Agricoles (31191)</b>			
<b>Lieu de l'action</b>	<b>Coût de l'action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'action: coordinateur, codemandeur, entité affiliée</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>7</sup></b>	<b>Montant de la contribution (du donateur)</b>	<b>Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)</b>
Madagascar	1 009 044	GoodPlanet (Chef de file) Agrisud, AMADESE, LRI et IOGA (Partenaire)	AFD, Spot Image, Star's Services, Région Aquitaine	504 521 EUR 34 800 EUR 400 000 EUR 69 723 EUR	Juillet 2011 à Juin 2015
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
<p><b>Objectifs globaux :</b> 1) Lutter contre la pauvreté et contribuer au développement économique durable des populations rurales à Madagascar, 2) Contribuer à la lutte contre le changement climatique.</p> <p><b>Objectif spécifique :</b> Diffuser des systèmes de production agricole durables auprès de 1 200 familles d'agriculteurs de la Région Itasy.</p> <p><b>Sous-objectifs spécifiques :</b> OS1 / Des systèmes agricoles performants aux plans techniques, économiques et environnementaux sont mis en œuvre par les familles d'agriculteurs de la zone. OS 2/ L'impact sur l'atténuation au changement climatique de ces systèmes de production est évalué et les résultats sont diffusés en vue d'un déploiement de la mise en œuvre de pratiques agroécologiques et forestières à large échelle, notamment au moyen de la finance carbone.</p> <p><b>Résultats et activités prévus :</b>            Résultat 1 : 1 000 familles de producteurs ont renforcé et amélioré leur système de production.            Résultat 2 : 900 ha d'espaces agricoles ont été restaurés au profit des familles (création de revenus additionnels) et permettent de séquestrer du carbone.            Résultat 3 : Le potentiel d'atténuation du projet (en terme de GES) à court et moyen terme est évalué.            Résultat 4 : Des modèles de déploiement du projet à large échelle sont élaborés et les conditions de répliquations sont clairement identifiées.</p>					

<sup>7</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

<b>Nom du demandeur: Agrisud International</b>					
<b>Intitulé du projet: Production Agricole et Sécurité Alimentaire dans l'Ouest du Congo (PASAOC)</b>		<b>Secteur : 311 Agriculture</b> ⇒ Développement Agricole (31120) ⇒ Production Agricole (31161) ⇒ Education et formation dans le domaine agricole (31181)			
<b>Lieu de l'action</b>	<b>Coût de l'action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'action: coordinateur, codemandeur, entité affiliée</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>8</sup></b>	<b>Montant de la contribution (du donateur)</b>	<b>Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)</b>
RD Congo Province du Bas-Congo	1 350 278 EUR	coordinateur	EuropAid / Ligne budgétaire: 210203 FOOD/2009/212 -738 <b>Agrisud International</b>	<b>EC</b> : 1 214 278 EUR <b>Agrisud</b> : 136 000 EUR	12/2009 à 10/2011
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
<b>Objectif global</b> Amélioration durable de la sécurité alimentaire des populations rurales dans le district des Cataractes Amélioration et sécurisation de l'approvisionnement des centres urbains de Kinshasa et Matadi					
<b>Objectif Spécifique</b> Renforcement de la production agricole et de leur commercialisation dans la province du Bas Congo, District des Cataractes					
<b>Résultats</b>					
- 1200 exploitations et organisations professionnelles (6 comités villageois de développement) encadrées dans la zone de Kimpese					
- 100 unités d'élevage intégrées dans les exploitations (porcs, chèvres, et poulets)					
- Production alimentaire de 16 000 tonnes/an dont 5000 à 6000 tonnes additionnelles					
- 3 marchés ruraux (Centres de regroupement Ruraux) et Magasins de stockage (Kinshasa et Matadi) créés					
- 40 km de routes rurales, 15 ponts réhabilités et maintenus.					

<sup>8</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

<b>Nom du demandeur: Agrisud International</b>					
<b>Intitulé du projet: Sécurité alimentaire pour les femmes et les ménages ruraux vulnérables District de Viengkham, Lao PDR</b>		<b>Secteur : 311 Agriculture</b> ⇨ Développement Agricole (31120) ⇨ Production Agricole (31161) ⇨ Education et formation dans le domaine agricole (31181) <b>Services Agricoles (31191)</b>			
<b>Lieu de l'action</b>	<b>Coût de l'action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'action: coordinateur, codemandeur, entité affiliée</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>9</sup></b>	<b>Montant de la contribution (du donateur)</b>	<b>Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)</b>
Province de Luang Prabang Lao PDR	518 645 EUR	518 645 EUR	<b>EC /</b> Ligne budgétaire Sécurité alimentaire <b>Agrisud International</b> <b>France Volontaires</b>	<b>EC : 430 000€</b> <b>Agrisud International et partenaires : 88 645 €</b>	09/2009 à 12/2011
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
<b>Objectif global</b> - Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes et des ménages ruraux vulnérables - Renforcer la participation des communautés locales vulnérables dans la prise de décision au niveau local pour la mise en place de stratégies durable d'alimentation et de nutrition. <b>Objectif spécifique</b> - Amélioration durable de la production agricole par la diversification des productions agricoles et forestières non ligneuses. - Améliorer les conditions sanitaires des villages au travers l'amélioration de l'accès à l'eau, la formation des villageois et la sensibilisation sur l'hygiène, la sécurité alimentaire, et les bases de nutrition.					
<b>Résultats:</b>					
R1: Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux produits alimentaire, Disponibilité de nouvelles sources alimentaires et diversification alimentaire (35 villages) R2: Accès à l'eau dans 10 villages et populations formées sur l'hygiène, la sécurité alimentaire, et la nutrition R3: les institutions de 35 Villages et du district de Viengkham renforcées R4: Un système de suivi et évaluation efficace est mis en œuvre pour mesurer les réalisations et la durabilité des actions.					

<sup>9</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

<b>Nom du demandeur: Agrisud International</b>					
<b>Intitulé du projet: Programme Holistique de Conservation des Forêts – Phase II</b>		<b>Secteur : 311 Agriculture</b> ⇨ Développement Agricole (31120) ⇨ Production Agricole (31161) ⇨ Education et formation dans le domaine agricole (31181) <b>Services Agricoles (31191)</b>			
<b>Lieu de l'action</b>	<b>Coût de l'action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'action: coordinateur, codemandeur, entité affiliée</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>10</sup></b>	<b>Montant de la contribution (du donateur)</b>	<b>Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)</b>
Madagascar – région Anosy et SAVA	4 500 000EUR	Prestataire pour la mise en œuvre de la composante 2	Agence Française de Développement-FFEM Fondation Air France	<b>3 500 000</b> <b>1 000 000</b>	2013 - 2017
<b>Objectifs et résultats de l'action (composante 2 mise en oeuvre par agrisud)</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif</b> Développer des alternatives durables à l'exploitation destructrices des ressources forestières pour répondre aux besoins des populations</li> <li>- <b>Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'offre projet est adaptée aux contextes spécifiques des deux zones d'intervention, par la réalisation de deux diagnostics des systèmes de production</li> <li>o Les communautés locales sont accompagnées dans l'aménagement et la gestion de leurs terroirs : 34 schémas d'aménagement et de gestion, 600 ha aménagés, 3 guichets fonciers implantés</li> <li>o Les performances techniques, économiques et environnementales des systèmes de production sont améliorées : 1350 ménages diversifient leur production, développent des AGR et intensifient leurs pratiques via l'agroécologie</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Les producteurs se structurent en organisations professionnelles</b></p>					

<sup>10</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

<b>Nom du demandeur: Agrisud International</b>					
<b>Intitulé du projet: Amélioration de la capacité des organisations de la société civile à soutenir les activités génératrices de revenu en zone rurale sur les Hauts Plateau de Madagascar</b>		<b>Secteur : 311 Agriculture</b> ⇒ Développement Agricole (31120) ⇒ Production Agricole (31161) ⇒ Education et formation dans le domaine agricole (31181) <b>Services Agricoles (31191)</b>			
<b>Lieu de l'action</b>	<b>Coût de l'action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'action: coordinateur, codemandeur, entité affiliée</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>11</sup></b>	<b>Montant de la contribution (du donateur)</b>	<b>Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)</b>
Madagascar – région Itasy, Analamanga, Vakinankaratra, Amoron'iMania, Haute Matsitra	604 702 EUR	Coordinateur : Agrisud Codemandeur : CITE	UE Les Chanceaux FRDA Agrisud/Cite	<b>413 000</b> <b>8981</b> <b>1347</b> <b>181374</b>	01/04/2012 Au 31/03/2016
<b>Objectifs et résultats de l'action (composante 2 mise en oeuvre par agrisud)</b>					
<p>-68 OSC ont été sélectionnées et 67 ont été caractérisées</p> <p>-4kits de formations (gouvernance des OSC, identification/montage/mise en oeuvre de projets, diffusion des pratiques agroécologiques, communication plaidoyer), incluant des plans de formation adaptés ainsi que des outils pédagogiques et techniques sont élaborés</p> <p>-67 OSC sont accompagnées dans la mise en oeuvre de compétences transférées sur : la gouvernance des OSC, l'identification/montage/mise en oeuvre des projets d'appui aux AGR, la diffusion des pratiques agroécologiques</p> <p>-10 OSC appliquent les méthodes et outils pour la mise en oeuvre de microprojets d'appui aux AGR pour 200 à 300 familles défavorisées</p> <p>-les méthodes, outils et résultats du projet sont en cours de capitalisation.</p>					

<sup>11</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

## 8/ Expérience du/des codemandeurs

<b>Nom du demandeur:</b> Association Intercooperation Madagascar (A.I.M.)					
<b>Intitulé du projet:</b> Projet d'Appui aux Centres de Services Agricoles (CSA) Zone 4 [PACSA]			<b>Secteur : Sécurité Alimentaire</b>		
<b>Lieu de l'action :</b>	<b>Coût de l'action :</b>	<b>Rôle dans l'action:</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>12</sup> :</b>	<b>Montant de la contribution du donateur :</b>	<b>Date:</b>
Régions : Bongolava, Itasy, Analamanga	400.000* euros	Mise en œuvre	Union Européenne	400.000* euros	2008 - 2010
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
Le projet a pour objectif l'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en place et l'opérationnalisation de 12 CSA basés au niveau District. Les principaux acteurs accompagnés sont les paysans et leurs organisations de base, les maires, les services techniques déconcentrés, les IMFs, les opérateurs économiques offreurs de services agricoles, le staff du DRDR.					
<b>Mise en place et accompagnement des organes des CSA</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Activités d'IEC/CC, de mobilisation sociale et de plaidoyer avec les acteurs locaux, pour la mise en place des organes CSA (COPILO et Equipes Exécutives).</li> <li>_ Transfert de compétences aux membres COPILO, pour le recrutement de l'Equipe Exécutive, et l'exercice des fonctions d'orientation des activités des CSA.</li> <li>_ Transfert de compétences et appui de proximité aux équipes exécutives pour développer le plan de communication du centre, établir les états de lieux, planifier et mettre en oeuvre les activités.</li> </ul>					
<b>Renforcement des services CSA</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Transfert de compétences et appui de proximité aux équipes exécutives pour la remontée et le traitement des demandes, la mobilisation des offreurs de services</li> <li>_ Appui aux responsables de suivi évaluation niveau DRDR</li> </ul>					
<p>Coordination avec les autres acteurs du développement rural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Remontée des informations en provenance du terrain vers les réflexions au niveau national (Groupe Intercooperation, SACSA)</li> <li>_ Réflexions avec les autres acteurs locaux intervenant pour le financement (PROSPERER, IMFs, SAHA)</li> </ul>					
<b>Capitalisation des expériences</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• une note de capitalisation des acquis et des points de vigilance est rédigée. Portant sur les aspects : institutionnalisation de la fonction d'interface, rôle du CSA dans les relations avec les acteurs régionaux, état de lieux comme référentiel du district.</li> </ul>					

<sup>12</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

<b>Nom du demandeur:</b> Association Intercooperation Madagascar (A.I.M.)					
<b>Intitulé du projet:</b> Appui à la mise en place et à l'Opérationnalisation du Fonds Régional de Développement Agricole [FRDA]			<b>Secteur :</b> Sécurité Alimentaire		
<b>Lieu de l'action :</b>	<b>Coût de l'action :</b>	<b>Rôle dans l'action:</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>13</sup> :</b>	<b>Montant de la contribution du donateur :</b>	<b>Date:</b>
Région Analamanga	510.000* euros	Mise en oeuvre	Union Européenne	510.000* euros	2011-2013
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
<p><b><u>Objectif général</u></b> Contribuer à l'amélioration durable des revenus des ménages ruraux par le développement de la production agricole à travers un mécanisme pérenne de financement des services.</p> <p><b><u>Objectif spécifique</u></b> Accompagner la mise en place et l'opérationnalisation d'un FRDA dans la région d'Analamanga suivant une vision systémique du dispositif de développement agricole.</p> <p><b><u>Résultats attendus</u></b> Le dispositif FRDA est mis en place et fonctionnel. Les services offerts (CSA et autres OS) aux producteurs sont améliorés et adaptés à leurs besoins. Un système de suivi et adaptation au contexte et mis en place et fonctionnel. Les expériences porteuses sont capitalisées et diffusées</p> <p>Description des services effectivement rendus dans le cadre de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et accompagnement du CROA</li> <li>• Information</li> <li>• Mise en place et accompagnement de la DER</li> <li>• Renforcement des services des CSA</li> <li>• Amélioration des services des prestataires</li> <li>• Réflexions stratégiques et coordination avec d'autres acteurs du développement rural</li> <li>• Suivi et évaluation</li> <li>• Elaboration de documents de capitalisation</li> <li>• Diffusion des résultats</li> </ul>					

<sup>13</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

<b>Nom du demandeur:</b> Association Intercooperation Madagascar (A.I.M.)					
<b>Intitulé du projet:</b> Projet d'appui à la sécurisation alimentaire durable dans la région de l'Androy à travers le développement de filières agricoles porteuses [FAMAHA]			<b>Secteur :</b> Sécurité Alimentaire		
<b>Lieu de l'action :</b>	<b>Coût de l'action :</b>	<b>Rôle dans l'action:</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>14</sup> :</b>	<b>Montant de la contribution du donateur :</b>	<b>Date:</b>
Bekily et Beloha de la Région Androy	500.000* euros	Mise en oeuvre	Union Européenne	500.000* euros	2007-2011
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
<p>Le projet contribue à la réduction de moitié de la proportion de la population victime de l'insécurité alimentaire d'ici 2015. Ainsi, il améliore la disponibilité en nourriture, l'accès aux moyens de production et les revenus des ménages en adoptant une approche visant à ne pas augmenter les disparités sociales et les inégalités de genre existantes. Etant donné que ce projet est mis en œuvre dans une zone semi aride de Madagascar, le projet s'efforce de valoriser de manière optimale les facteurs de production dans les exploitations agricoles pour amortir les chocs causés par la sécheresse récurrente. Pour ce faire, le projet appuie la structuration des paysans producteurs et l'amélioration des productions par l'amélioration des techniques culturales des spéculations adaptées aux conditions pédoclimatique de la région (oignon, arachide, igname, sorgho). Le projet a choisi l'approche Farmer Field School (FFS) pour dynamiser les groupements paysans et adapter les techniques utilisées au contexte local ; lutte biologique contre les insectes nuisibles aux cultures, lutte biologique contre les parasites des petits ruminants.</p> <p>Après 4 années d'intervention, les résultats suivants ont été obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1600 Ménages bénéficiaires des appuis,</li> <li>- 54 fokontany d'intervention, avec mise en place de greniers communautaires de stockage des semences</li> <li>• Quantité de semences améliorées distribuées aux producteurs : 2480 Kg arachide, 603 Kg bulbes d'oignon, 30 Kg graines d'oignon, 200 Kg sorgho, 800 Kg igname.</li> <li>• Quantité de semences améliorées produites par les groupements de producteurs : 21 901 Kg arachide, 300 Kg graines d'oignon, 3430 Kg bulbes d'oignon, 3000 Kg sorgho et 3200 Kg igname.</li> <li>• 13 groupements de producteurs de semences améliorées en oignon, arachide</li> <li>• Nombre de tête de chèvres octroyées aux bénéficiaires : 764 , nombre de têtes de chèvres élevées en fin de projet : 1 518</li> <li>• 3 variétés de plantes identifiées et adoptées pour la lutte biologique au niveau des cultures (voandelaka ou melia azedarach, famata ou emphordia, et neem)</li> <li>• 1 variété de plante (hola) en phase de test pour lutter contre les parasites des chèvres .</li> </ul>					

<sup>14</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

<b>Nom du demandeur:</b> Association Intercooperation Madagascar (A.I.M.)					
<b>Intitulé du projet:</b> Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et au service agricole [AROPA]			<b>Secteur :</b> Sécurité Alimentaire		
<b>Lieu de l'action :</b>	<b>Coût de l'action :</b>	<b>Rôle dans l'action:</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>15</sup> :</b>	<b>Montant de la contribution du donateur :</b>	<b>Date:</b>
Région Ihorombe	120.000* euros	Mise en oeuvre	Ministère de l'Agriculture	120.000* euros	Fév. 2012 – Mai. 2013
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
<p>Le Projet d'Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles et aux services Agricoles vise à appuyer le développement des organisations professionnelles agricoles à Madagascar. L'objectif général est de renforcer les organisations professionnelles agricoles pour améliorer les revenus et réduire la vulnérabilité des petits producteurs en particulier des plus pauvres d'entre eux, en facilitant leur accès à une offre de services et à des équipements adaptés à leurs besoins.</p> <p><b><u>Cet objectif global se décline en trois objectifs spécifiques :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer et professionnaliser les organisations de producteurs de façon à améliorer leurs compétences en vue de la valorisation durable des systèmes d'exploitation et à faciliter leur intégration dans l'environnement économique ;</li> <li>2. Faciliter l'accès des producteurs à une offre de services agricoles adaptées à leurs besoins avec la mise en place de mécanismes d'intermédiation facilitant la rencontre de la demande et de l'offre de services ;</li> <li>3. Améliorer le niveau de production et de commercialisation des produits dans le cadre de filières prioritaires par la mise en place de mécanismes financiers permettant aux producteurs d'accéder à des ressources pour le financement des services agricoles et des activités productives.</li> </ol> <p>L'atteinte des objectifs spécifiques se fait à travers 4 composantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appui à la structuration des OP et à la professionnalisation des producteurs,</li> <li>2. Développement de l'intermédiation et des marchés de services agricoles,</li> <li>3. Appui au financement de la production et des services agricoles</li> <li>4. Appui à la politique nationale de service aux agriculteurs</li> </ol> <p><b><u>Les services effectivement rendus par AIM</u></b></p> <p>Composante 1 : Appui à la structuration des OP et à la professionnalisation des producteurs Renforcement des OP, structuration de la demande paysanne de services et appui à la construction des projets professionnels (niveau local et district) Appui à la structuration professionnelle régionale (OPR et TTR)</p> <p>Composante 2 : Développement de l'intermédiation et des marchés de services agricoles Sous-composante 21 : Développement de l'accès aux services (niveau local et district) Appui au développement régional de services aux producteurs</p> <p>Composante 3 : Appui au financement de la production et des services agricoles Appui à la mise en place de FRDA et CROA Financement des services et des activités au niveau régional et local</p>					

<sup>15</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

**Nom du demandeur:** Association Intercooperation Madagascar (A.I.M.)

**Intitulé du projet:** Projet d'Amélioration de la situation alimentaire des groupes vulnérables dans la Région d'Amoron'i Mania [MAMAFI]

**Secteur :** Sécurité Alimentaire

Lieu de l'action :	Coût de l'action :	Rôle dans l'action:	Donateurs pour l'action (nom) <sup>16</sup> :	Montant de la contribution du donateur :	Date:
Région AMORON'I MANIA	1.200.000* euros	Mise en oeuvre	Union Européenne EuropeAid/132 007/L/ACT/MG	1.200.000* euros	2012-2016

**Objectifs et résultats de l'action**

**Objectifs globaux :**

- Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire en vue de prévenir les disettes dans les zones vulnérables de Madagascar
- Contribuer à la prévention de la malnutrition chez les groupes vulnérables dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire chronique.

A l'échelle nationale, il est estimé que 8% de la population vit en situation d'insécurité alimentaire chronique. Tandis qu'un ménage sur deux, dont l'essentiel des ressources provient de l'agriculture, fait face à l'insécurité alimentaire saisonnière, surtout en période de soudure (FAO, Plan d'action national pour la sécurité alimentaire, 2005). L'action contribue à la prévention de ces périodes difficiles pour les ménages les plus exposés à ce type de situation dans la région d'Amoron'i Mania, classée parmi les zones vulnérables du pays. A ce titre, l'action va contribuer à l'atteinte des engagements de Madagascar par rapport à l'Objectif du Millénaire pour le Développement en matière de réduction de la pauvreté et de la faim. Parmi les groupes les plus touchés par l'insécurité alimentaire, figurent les femmes en âge de procréer, et les enfants entre 0 et 59 mois. L'incidence sur le premier groupe se manifeste en général par la maigreur et ses effets sur les fonctions de reproduction. Tandis que pour les enfants, l'effet de la malnutrition se traduit par un retard de croissance. Par ailleurs, la malnutrition est l'une des principales causes de la mortalité infantile à Madagascar. L'action contribue à l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle de ces deux groupes sensibles par rapport à l'insécurité alimentaire.

**Objectif spécifique :** La situation nutritionnelle des ménages vulnérables dans les Districts d'Ambositra, Fandriana et Manandriana est améliorée à travers une augmentation de la production et des revenus agricoles sur la base de i) l'intensification et ii) la valorisation de la production agricole.

**Résultats escomptés :** L'action vise l'atteinte de quatre principaux résultats en vue de l'amélioration de la situation des groupes cibles :

- i) la disponibilité des aliments destinés à l'autoconsommation des ménages vulnérables est améliorée par l'augmentation de la production agricole, ii) l'accès des ménages vulnérables à la nourriture en période de soudure est facilité par l'amélioration de leurs revenus sur la base de la valorisation des produits agricoles, iii) les pratiques alimentaires des groupes vulnérables sont améliorées, iv) les communes sont responsabilisées dans la prévention des situations de crise alimentaire, et mettent en œuvre une stratégie d'amélioration de la sécurité alimentaire.

En lien avec l'hypothèse de travail de l'action, les outputs et résultats à délivrer sont déclinés en fonction de leur articulation avec la dimension intégrée de la sécurité alimentaire, et avec le rôle de la commune comme leader du développement local. En outre, les paramètres suivants sont utilisés pour montrer en quoi chaque activité peut contribuer à l'atteinte des résultats : sa capacité de réponse aux besoins des cibles, ainsi que son caractère innovant, par rapport au contexte d'Amoron'i Mania.

<sup>16</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

<b>Nom du demandeur:</b> Association Intercooperation Madagascar (A.I.M.)					
<b>Intitulé du projet:</b> l'Appui de 8 (huit) Centres de Services Agricoles (CSA) dans les régions Analamanga et Boeny [PSDR]			<b>Secteur :</b> Sécurité Alimentaire		
<b>Lieu de l'action :</b>	<b>Coût de l'action :</b>	<b>Rôle dans l'action:</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>17</sup> :</b>	<b>Montant de la contribution du donateur :</b>	<b>Date:</b>
Région Analamanga et Boeny	27.000* euros	Coordinateur	MinAgri/PSDR	27.000* euros	Oct.2012 – Déc.2012
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
<p>L'objectif général du mandat est de contribuer à la mise en œuvre des réformes institutionnelles prévues par la politique sectorielle agricole.</p> <p>L'objectif spécifique est de contribuer au renforcement des capacités des Centres de Services Agricoles d'Analamanga et Boeny, à travers des appuis institutionnels et techniques directs.</p> <p>Trois grands types de résultats sont escomptés au terme de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Les membres du COPILO sont renforcés dans leur rôle de pilotage des activités du CSA, et de leadership paysan, dans le respect de la gouvernance</li> <li>ii) l'Equipe Exécutive renforcée dans la mise en œuvre des activités liées au développement des services aux agriculteurs en général, et à l'exercice des fonctions naturelles du centre en particulier</li> <li>iii) le dispositif CSA est renforcé dans la gestion administrative et financière du centre</li> </ul> <p>Résultat 1 : Le COPILO est renforcé dans son rôle de pilotage et de leadership paysan dans le respect de la gouvernance</p> <p>Résultat 2 : L'équipe exécutive est renforcée dans la mise en œuvre des activités liées au développement des services aux agriculteurs en général, et à l'exercice des 5 fonctions naturelles du CSA en particulier.</p> <p>Résultat 3 Le dispositif CSA est renforcé dans la gestion administrative et financière du centre</p> <p>L'aspect suivi-évaluation de l'action consiste à s'assurer que les termes du protocole d'accord passé entre chaque DRDR et les CSA sont bien appropriés et respectés, y compris la présentation périodique des rapports.</p>					

<sup>17</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

<b>Nom du demandeur:</b> Association Intercooperation Madagascar (A.I.M.)					
<b>Intitulé du projet:</b> Miara miasa ho Antoky ny Toe Karena Ifotony [MATOY]			<b>Secteur :</b> Gouvernance et Développement Economique Local		
<b>Lieu de l'action :</b>	<b>Coût de l'action :</b>	<b>Rôle dans l'action:</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>18</sup> :</b>	<b>Montant de la contribution du donateur :</b>	<b>Date:</b>
Régions Amoron'i Mania Vakinankaratra et Menabe	4 Millions CHF	Membre du Consortium de pilotage et responsable de la mise en œuvre dans la région Menabe	DDC	4 Millions CHF	2013-2017
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
<p><u>Objectif Spécifique</u> : relance économique des 3 régions d'intervention, sur la base de la mise à l'échelle des meilleurs résultats de la DDC/Coopération Suisse à Madagascar</p> <p><u>Effets attendus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ amélioration des conditions cadres</li> <li>✓ les opérateurs économiques, qui sont des partenaires directs de l'action contribuent au développement des chaînes de valeur impliquant les petits producteurs</li> <li>✓ les revenus des petits producteurs augmentent en moyenne de 15 à 20%</li> <li>✓ les recettes fiscales des 40 communes membres des OPCI augmentent en moyenne de 30%</li> <li>✓ le processus de réforme foncière se poursuit et aboutit dans les 3 régions.</li> </ul>					

<sup>18</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

## 9/ Le demandeur

<b>Numéro d'identification<sup>19</sup> EuropeAid</b>	FR-2007-CRQ-2711150648
<b>Nom de l'organisation</b>	AGRISUD INTERNATIONAL

### 9.1/ Identité

<b>Coordonnées du demandeur pour la présente action</b>	48, Rue de la sablière 33 500 Libourne - FRANCE
<b>Numéro de fiche d'entité juridique<sup>20</sup></b>	6000054652
<b>Acronyme</b>	AGRISUD
<b>Numéro d'enregistrement (ou équivalent)</b>	FR-2007-CRQ-2711150648
<b>Date d'enregistrement</b>	Novembre 1992
<b>Lieu d'enregistrement</b>	Préfecture de Police de Paris
<b>Adresse officielle d'enregistrement</b>	48, Rue de la sablière 33 500 Libourne - FRANCE
<b>Pays d'enregistrement<sup>21</sup>/Nationalité<sup>22</sup></b>	France – Association Française
<b>Site web et adresse électronique de l'organisation</b>	www.agrisud.org
<b>N° de téléphone: indicatif pays + indicatif ville + numéro</b>	+33 (0)5 57 25 17 06
<b>N° de fax: indicatif pays + indicatif ville + numéro</b>	+33 (0)5 57 25 17 06

<sup>19</sup> Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site [http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_fr.htm). Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

<sup>20</sup> Si le demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

<sup>21</sup> Pour les organisations. [Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement].

<sup>22</sup> Pour les personnes. [Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement].

**Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de numéro de fax et d'adresse électronique doit être signalé à l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue pour responsable pour le cas où il ne parviendrait pas à joindre un demandeur.**

Le demandeur doit saisir les informations aux points 3.2, 3.3 et 3.4 lors de l'enregistrement dans PADOR, de sorte qu'il ne doit pas mentionner ces informations dans le formulaire de demande papier. Voir aussi la section 2.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs.

## **9.2/ Profil**

<b>Statut juridique</b>	Association française à but non lucratif et de Bienfaisance
<b>À but lucratif</b>	Oui Non
<b>ONG</b>	Oui Non
<b>Valeur de base<sup>23</sup></b>	Politique Religieuse Humaniste Neutre
<b>Votre organisation est-elle liée à une autre entité ?</b>	Oui, entité mère: (veuillez indiquer son numéro d'identification EuropeAid:.....) Oui, entité(s) contrôlée(s) Oui, organisation familiale / entité appartenant à un réseau <sup>24</sup> Non, indépendante

<sup>23</sup> Veuillez cocher un seul type de valeur.

<sup>24</sup> Par exemple confédération, fédération, alliance.

## Catégorie

Catégorie <sup>25</sup>	Secteur Public	Secteur Privé
	Administration publique Représentants décentralisés d'État Organisation internationale Institution judiciaire Autorité locale Agence d'exécution Université / éducation Institut de recherche Groupe de réflexion Fondation Association Médias Réseau/Fédération Organisation professionnelle et/ou industrielle Syndicat Organisation culturelle Organisation commerciale	Agence d'exécution Université/éducation Institut de recherche Groupe de réflexion Fondation Association Média Réseau/ /Fédération Organisation professionnelle et/ou industrielle Syndicat Organisation culturelle Organisation commerciale Autre acteur non étatique

## Secteur(s)<sup>26</sup>

11			Éducation
	111		<b>Éducation, niveau non spécifié</b>
		11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
		11120	Équipements scolaires et formation
		11130	Formation des enseignants
		11182	Recherche en éducation
	112		<b>Éducation de base</b>
		11220	Enseignement primaire
		11230	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
		11240	Éducation de la petite enfance
	113		<b>Éducation secondaire</b>
		11320	Enseignement secondaire
		11330	Formation professionnelle
	114		<b>Éducation post-secondaire</b>
		11420	Enseignement supérieur
		11430	Formation technique supérieure de gestion
12			<b>Santé</b>
	121		<b>Santé, général</b>
		12110	Politique de la santé et gestion administrative
		12181	Éducation et formation médicales
		12182	Recherche médicale
		12191	Services médicaux
	122		<b>Santé de base</b>

<sup>25</sup> Veuillez indiquer:

- 1) le secteur auquel votre organisation appartient, tel que défini dans ses statuts (ou dans un document équivalent): public (établi et/ou fondé par une entité publique) OU privé (établi et/ou fondé par une entité privée);
- 2) dans la colonne appropriée, la catégorie à laquelle votre organisation appartient (un seul choix).

<sup>26</sup> Veuillez cocher la case correspondant à chaque secteur dans lequel votre organisation a été active pendant les 7 dernières années. Les secteurs viennent de la liste CAD établie par l'OCDE.

		12220	Soins et services de santé de base
		12230	Infrastructure pour la santé de base
		12240	Nutrition de base
		12250	Lutte contre les maladies infectieuses
		12261	Éducation sanitaire
		12281	Formation de personnel de santé
13			<b>Programmes pour la population</b>
			<b>Politique en matière de population/santé et fertilité</b>
		13010	Politique/programmes en matière de population et gestion administrative
		13020	Soins en matière de fertilité
		13030	Planification familiale
		13040	Lutte contre les MST et VIH/sida
		13081	Formation de personnel en matière de population et de santé et fertilité
14			<b>Distribution d'eau et assainissement</b>
	140		<b>Distribution d'eau et assainissement</b>
		14010	Politique des ressources en eau et gestion administrative
		14015	Protection des ressources en eau
		14020	Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle
		14030	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
		14040	Aménagement de bassins fluviaux
		14050	Traitement des déchets
		14081	Éducation/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement
15			<b>Gouvernement et société civile</b>
	151		<b>Gouvernement et société civile, général</b>
		15110	Politique / planification économique et du développement
		15120	Gestion financière du secteur public
		15130	Développement des services légaux et judiciaires
		15140	Administration gouvernementale
		15150	Renforcement de la société civile
		15161	Élections
		15162	Droits de la personne
		15163	Liberté de l'information
		15164	Organismes et institutions pour l'égalité des femmes
	152		<b>Prévention et règlement des conflits, paix et sécurité</b>
		15210	Gestion et réforme des systèmes de sécurité
		15220	Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits
		15230	Maintien de la paix à l'issue d'un conflit (NU)
		15240	Réintégration et contrôle des armes légères et de petit calibre
		15250	Enlèvement des mines terrestres
		15261	Enfants soldats (Prévention et démobilisation)
16			<b>Infrastructure et services sociaux divers</b>
		16010	Services sociaux
		16020	Politique de l'emploi et gestion administrative
		16030	Politique du logement et gestion administrative
		16040	Logement à coût réduit
		16050	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base

		16061	Culture et loisirs
		16062	Renforcement des capacités statistiques
		16063	Lutte contre le trafic de drogues
		16064	Atténuation de l'impact social du VIH/sida
21			<b>Transports et entreposage</b>
	210		<b>Transports et entreposage</b>
		21010	Politique des transports et gestion administrative
		21020	Transport routier
		21030	Transport ferroviaire
		21040	Transport par voies d'eau
		21050	Transport aérien
		21061	Stockage
		21081	Éducation/formation dans les transports et le stockage
22			<b>Communication</b>
	220		<b>Communication</b>
		22010	Politique des communications et gestion administrative
		22020	Télécommunications
		22030	Radio, télévision, presse écrite
		22040	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
23			<b>Énergie</b>
	230		<b>Production et distribution d'énergie</b>
		23010	Politique de l'énergie et gestion administrative
		23020	Production d'énergie (sources non renouvelables)
		23030	Production d'énergie (sources renouvelables)
		23040	Transmission et distribution d'électricité
		23050	Distribution de gaz
		23061	Centrales alimentées au fuel
		23062	Centrales alimentées au gaz
		23063	Centrales alimentées au charbon
		23064	Centrales nucléaires
		23065	Centrales et barrages hydroélectriques
		23066	Énergie géothermique
		23067	Énergie solaire
		23068	Énergie éolienne
		23069	Énergie marémotrice
		23070	Biomasse
		23081	Éducation et formation dans le domaine de l'énergie
		23082	Recherche dans le domaine de l'énergie
24			<b>Banques et services financiers</b>
	240		<b>Banques et services financiers</b>
		24010	Politique des finances et gestion administrative
		24020	Institutions monétaires
		24030	Intermédiaires financiers officiels
		24040	Intermédiaires financiers du secteur informel et semi formel
		24081	Éducation/formation bancaire et dans les services financiers
25			<b>Entreprises et autres services</b>
	250		<b>Entreprises et autres services</b>
		25010	Services et institutions de soutien commerciaux
		25020	Privatisation
31			<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>
	311		<b>Agriculture</b>

		31110	Politique agricole et gestion administrative
		31120	Développement agricole
		31130	Ressources en terres cultivables
		31140	Ressources en eau à usage agricole
		31150	Produits à usage agricole
		31161	Production agricole
		31162	Production industrielle/récoltes destinées à l'exportation
		31163	Bétail
		31164	Réforme agraire
		31165	Développement agricole alternatif
		31166	Vulgarisation agricole
		31181	Éducation et formation dans le domaine agricole
		31182	Recherche agronomique
		31191	Services agricoles
		31192	Protection des plantes et des récoltes, lutte antiacridienne
		31193	Services financiers agricoles
		31194	Coopératives agricoles
		31195	Services vétérinaires (bétail)
	312		<b>Sylviculture</b>
		31210	Politique de la sylviculture et gestion administrative
		31220	Développement sylvicole
		31261	Reboisement (bois de chauffage et charbon de bois)
		31281	Éducation et formation en sylviculture
		31282	Recherche en sylviculture
		31291	Services sylvicoles
	313		<b>Pêche</b>
		31310	Politique de la pêche et gestion administrative
		31320	Développement de la pêche
		31381	Éducation et formation dans le domaine de la pêche
		31382	Recherche dans le domaine de la pêche
		31391	Services dans le domaine de la pêche
32			<b>Industrie, mines et constructions</b>
	321		<b>Industries manufacturières</b>
		32110	Politique de l'industrie et gestion administrative
		32120	Développement industriel
		32130	Développement des petites et moyennes entreprises (PME)
		32140	Artisanat
		32161	Agro-industries
		32162	Industries forestières
		32163	Industrie textile, cuirs et produits similaires
		32164	Produits chimiques
		32165	Production d'engrais chimiques
		32166	Ciment, chaux et plâtre
		32167	Fabrication d'énergie
		32168	Produits pharmaceutiques
		32169	Industrie métallurgique de base
		32170	Industries des métaux non ferreux
		32171	Construction mécanique et électrique
		32172	Matériel de transport
		32182	Recherche et développement technologiques
	322		<b>Industries extractives</b>

		32210	Politique de l'industrie extractive et gestion administrative
		32220	Prospection et exploration des minerais
		32261	Charbon
		32262	Pétrole et gaz
		32263	Métaux ferreux
		32264	Métaux non ferreux
		32265	Métaux et minerais précieux
		32266	Minerais industriels
		32267	Engrais minéraux
		32268	Ressources des fonds marins
	323		<b>Constructions</b>
		32310	Politique de la construction et gestion administrative
33			<b>Commerce et tourisme</b>
	331		<b>Politique commerciale et réglementations</b>
		33110	Politique commerciale et gestion administrative
		33120	Facilitation du commerce
		33130	Accords commerciaux régionaux
		33140	Négociations commerciales multilatérales
		33181	Éducation/formation dans le domaine du commerce
	332		<b>Tourisme</b>
		33210	Politique du tourisme et gestion administrative
41			<b>Protection de l'environnement, général</b>
	410		<b>Protection de l'environnement, général</b>
		41010	Politique de l'environnement et gestion administrative
		41020	Protection de la biosphère
		41030	Diversité biologique
		41040	Protection des sites
		41050	Prévention et lutte contre les inondations
		41081	Éducation et formation environnementales
		41082	Recherche environnementale
43			<b>Autres multi-secteurs</b>
	430		<b>Autres multi-secteurs</b>
		43010	Aide plurisectorielle
		43030	Développement et gestion urbaine
		43040	Développement rural
		43050	Développement alternatif non agricole
		43081	Éducation et formation plurisectorielles
		43082	Institutions scientifiques et de recherche
51			<b>Soutien budgétaire</b>
	510		<b>Soutien budgétaire</b>
		51010	Soutien budgétaire
52			<b>Aide alimentaire à des fins de développement/sécurité alimentaire</b>
	520		<b>Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire</b>
		52010	Programmes de sécurité et d'aide alimentaire
53			<b>Aide sous forme de produits : autre</b>
	530		<b>Aide sous forme de produits : autre</b>
		53030	Subventions à l'importation (biens d'équipement)
		53040	Subventions à l'importation (produits)
60			<b>Actions se rapportant à la dette</b>
	600		<b>Actions se rapportant à la dette</b>

		60010		Action se rapportant à la dette
		60020		Annulation de la dette
		60030		Allègement de la dette multilatérale
		60040		Rééchelonnement d'échéances et refinancement
		60061		Échange de dette à des fins de développement
		60062		Autres échanges de dette
		60063		Rachat de la dette
72				<b>Interventions d'urgence</b>
	720			<b>Interventions d'urgence</b>
		72010		Assistance matérielle et services d'urgence
		72040		Aide alimentaire d'urgence
		72050		Coordination des secours, services de protection et de support
73				<b>Reconstruction et réhabilitation</b>
	730			<b>Reconstruction et réhabilitation</b>
		73010		Aide à la reconstruction et à la réhabilitation
74				<b>Prévention des désastres</b>
	740			<b>Prévention des désastres</b>
		74010		Prévention des désastres
91				<b>Frais administratifs des donateurs</b>
	910			<b>Frais administratifs des donateurs</b>
		91010		Frais administratifs
92				<b>Soutien fourni aux organisations non gouvernementales (ONG)</b>
	920			<b>Soutien fourni aux organisations non gouvernementales (ONG)</b>
		92010		En faveur des ONG nationales
		92020		En faveur des ONG internationales
		92030		En faveur des ONG locales et régionales
93				<b>Réfugiés</b>
	930			<b>Réfugiés dans les pays donateurs</b>
		93010		Réfugiés dans les pays donateurs
99				<b>Non affecté/Non spécifié</b>
	998			<b>Non affecté/Non spécifié</b>
		99810		Secteur non spécifié
		99820		Sensibilisation au développement

**Groupe(s) cible(s)**

Tout public  
Enfants-soldats  
Enfants (moins de 18 ans)  
Communauté(s) de base  
Consommateurs  
Handicapés  
Toxicomanes  
Organes éducatifs (écoles, universités)  
Personnes âgées  
Malades (malaria, tuberculose, VIH/sida)  
Peuples indigènes  
Autorités locales  
Migrants  
Organisations non gouvernementales  
Prisonniers  
Catégorie professionnelle  
Réfugiés et déplacés  
Organismes de recherche/Chercheurs  
PME/PMI  
Étudiants  
Habitants de bidonvilles  
Victimes de conflits/catastrophes  
Femmes  
Jeunes  
Autre(s) (veuillez préciser): .....

### 9.3/ Capacité à gérer et à axécuter les actions

#### Expérience par secteur

Secteur	Année(s) d'expérience	Expérience pendant les 7 dernières années	Nombre de projets pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans ce secteur pendant les 7 dernières années
<b>31</b> <b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	de 1 à 5 de 6 à 10 de 11 à 20 de 21 à 50 de 51 à 200 de 200 à 500 plus de 500	moins d'un de 1 à 5 de 5 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 300 de 300 à 1 000 plus de 1 000 inconnu
	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	de 1 à 5 de 6 à 10 de 11 à 20 de 21 à 50 de 51 à 200 de 200 à 500 plus de 500	moins d'un de 1 à 5 de 5 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 300 de 300 à 1 000 plus de 1 000 inconnu
	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	de 1 à 5 de 6 à 10 de 11 à 20 de 21 à 50 de 51 à 200 de 200 à 500 plus de 500	moins d'un de 1 à 5 de 5 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 300 de 300 à 1 000 plus de 1 000 inconnu

## Expérience par zone géographique

Par zone géographique (pays ou région)	Année(s) d'expérience	Nombre de projets dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années
– Europe UE	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	de 1 à 5 de 6 à 10 de 11 à 20 de 21 à 50 de 51 à 200 de 200 à 500 plus de 500	moins d'un de 1 à 5 de 5 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 300 de 300 à 1 000 plus de 1 000 inconnu
– Amérique du sud	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	de 1 à 5 de 6 à 10 de 11 à 20 de 21 à 50 de 51 à 200 de 200 à 500 plus de 500	moins d'un de 1 à 5 de 5 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 300 de 300 à 1 000 plus de 1 000 inconnu
– Asie du sud-est	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	de 1 à 5 de 6 à 10 de 11 à 20 de 21 à 50 de 51 à 200 de 200 à 500 plus de 500	moins d'un de 1 à 5 de 5 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 300 de 300 à 1 000 plus de 1 000 inconnu
– Méditerranée	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	de 1 à 5 de 6 à 10 de 11 à 20 de 21 à 50 de 51 à 200 de 200 à 500 plus de 500	moins d'un de 1 à 5 de 5 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 300 de 300 à 1 000 plus de 1 000 inconnu
– Afrique de l'ouest	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	de 1 à 5 de 6 à 10 de 11 à 20 de 21 à 50 de 51 à 200 de 200 à 500 plus de 500	moins d'un de 1 à 5 de 5 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 300 de 300 à 1 000

### Liste indicative des régions

- Europe UE
- Europe non UE
- Europe orientale
- Amérique centrale
- Amérique du sud
- Asie du sud-est
- Asie du nord-est
- Asie du sud
- Asie centrale
- Méditerranée
- Moyen-Orient
- Afrique de l'est
- Afrique centrale
- Afrique de l'ouest
- Afrique australe
- Océan indien
- Caraïbes
- Pacifique

			000 plus de 1 000 inconnu
– Afrique australe	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	de 1 à 5 de 6 à 10 de 11 à 20 de 21 à 50 de 51 à 200 de 200 à 500 plus de 500	moins d'un de 1 à 5 de 5 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 300 de 300 à 1 000 plus de 1 000 inconnu
– Océan indien	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	de 1 à 5 de 6 à 10 de 11 à 20 de 21 à 50 de 51 à 200 de 200 à 500 plus de 500	moins d'un de 1 à 5 de 5 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 300 de 300 à 1 000 plus de 1 000 inconnu
– Caraïbes	moins d'un an de 1 à 3 ans de 4 à 7 ans plus de 7 ans	de 1 à 5 de 6 à 10 de 11 à 20 de 21 à 50 de 51 à 200 de 200 à 500 plus de 500	moins d'un de 1 à 5 de 5 à 20 de 20 à 50 de 50 à 100 de 100 à 300 de 300 à 1 000 plus de 1 000 inconnu

**Référence croisée de l'expérience par secteur et par zone géographique:**

Secteur(s) (tel que sélectionné au point 3.2.2)	Zone(s) géographique(s) (pays ou région, tel qu'indiqué précédemment)
Développement agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Europe UE</li> <li>– Amérique du sud</li> <li>– Asie du sud-est</li> <li>– Méditerranée</li> <li>– Afrique centrale</li> <li>– Afrique de l'ouest</li> <li>– Afrique australe</li> <li>– Océan indien</li> <li>– Caraïbes</li> </ul>
Développement agricole alternatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Europe UE</li> <li>– Amérique du sud</li> <li>– Asie du sud-est</li> <li>– Méditerranée</li> <li>– Afrique centrale</li> <li>– Afrique de l'ouest</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Afrique australe</li> <li>– Océan indien</li> <li>Caraïbes</li> </ul>
Vulgarisation agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Europe UE</li> <li>– Amérique du sud</li> <li>– Asie du sud-est</li> <li>– Méditerranée</li> <li>– Afrique centrale</li> <li>– Afrique de l'ouest</li> <li>– Afrique australe</li> <li>– Océan indien</li> <li>Caraïbes</li> </ul>
Éducation et formation dans le domaine agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Europe UE</li> <li>– Amérique du sud</li> <li>– Asie du sud-est</li> <li>– Méditerranée</li> <li>– Afrique centrale</li> <li>– Afrique de l'ouest</li> <li>– Afrique australe</li> <li>– Océan indien</li> <li>Caraïbes</li> </ul>
Services agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Europe UE</li> <li>– Amérique du sud</li> <li>– Asie du sud-est</li> <li>– Méditerranée</li> <li>– Afrique centrale</li> <li>– Afrique de l'ouest</li> <li>– Afrique australe</li> <li>– Océan indien</li> <li>Caraïbes</li> </ul>
Coopératives agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Europe UE</li> <li>– Amérique du sud</li> <li>– Asie du sud-est</li> <li>– Méditerranée</li> <li>– Afrique centrale</li> <li>– Afrique de l'ouest</li> <li>– Afrique australe</li> <li>– Océan indien</li> <li>Caraïbes</li> </ul>

## Ressources

- **Données financières**  
*Veillez fournir les informations suivantes, le cas échéant, en vous basant sur les comptes de gestion et le bilan de votre organisation (montants en milliers d'euros)*

Année	Chiffre d'affaires ou équivalent	Gain net ou équivalent	Total du bilan	Fonds propres ou équivalent	Endettement à moyen et long terme	Endettement à court terme (< 1 an)
N <sup>27</sup>						
N-1						
N-2						

- **Source(s) de financement**  
*Veillez cocher la/les source(s) de revenus de votre organisation et indiquer les informations complémentaires demandées*

Année	Source	Pourcentage (le total pour une année donnée doit être égal à 100%)	Nombre de membres cotisants (seulement si la source = cotisations membres)
N	UE		S.O.
N	Organe(s) d'État(s) membre(s)		S.O.
N	Organe(s) d'État(s) tiers		S.O.
N	Nations unies		S.O.
N	Autre(s) organisation(s) internationale(s)		S.O.
N	Secteur privé		S.O.
N	Cotisations membres		
N	Autres (veuillez préciser): .....		S.O.
N	Total	100%	S.O.

<sup>27</sup> N = année financière précédente

Année	Source	Pourcentage (le total pour une année donnée doit être égal à 100%)	Nombre de membres cotisants (seulement si la source = cotisations membres)
N – 1	UE		S.O.
N – 1	Organe(s) d'État(s) membre(s)		S.O.
N – 1	Organe(s) d'État(s) tiers		S.O.
N – 1	Nations unies		S.O.
N – 1	Autre(s) organisation(s) internationale(s)		S.O.
N – 1	Secteur privé		S.O.
N – 1	Cotisations membres		
N – 1	Autres (veuillez préciser): .....		S.O.
N – 1	Total	100%	S.O.
N – 2	UE		S.O.
N – 2	Organe(s) d'État(s) Membre(s)		S.O.
N – 2	Organe(s) d'État(s) tiers		S.O.
N – 2	Nations unies		S.O.
N – 2	Autre(s) organisation(s) internationale(s)		S.O.
N – 2	Secteur privé		S.O.
N – 2	Cotisations membres		
N – 2	Autres (veuillez préciser): .....		S.O.
N – 2	Total	100%	S.O.

Veuillez fournir les références du rapport d'audit externe établi par un auditeur agréé, certifiant les comptes du demandeur du dernier exercice disponible, lorsque le montant total de la subvention est supérieur à 750 000 EUR (100 000 EUR pour une subvention de fonctionnement). Cette obligation ne s'applique pas aux organisations internationales ni aux organismes publics. Elle ne s'applique pas non plus aux établissements d'enseignement secondaire ou supérieur.

Année	Nom de l'auditeur agréé	Période de validité
N		Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa
N – 1		Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa
N – 2		Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa

- **Nombre de personnes employées (plein temps ou équivalent)**  
*Veillez cocher une option pour chaque type de personnel*

Type de personnel	Payé	Non payé
Personnel du siège: recruté et basé au siège (situé dans le pays développé)	< 10 > 10 et < 50 > 50 et < 100 > 100 S.O.	< 10 > 10 et < 50 > 50 et < 100 > 100 S.O.
Personnel expatrié: recruté au siège (situé dans le pays développé) et basé dans le pays en développement	< 10 > 10 et < 50 > 50 et < 100 > 100 S.O.	< 10 > 10 et < 50 > 50 et < 100 > 100 S.O.
Personnel local: recruté et basé dans le pays en développement	< 10 > 10 et < 50 > 50 et < 100 > 100 S.O.	< 10 > 10 et < 50 > 50 et < 100 > 100 S.O.

#### 7.4 Liste des membres du conseil d'administration/comité de direction de votre organisation

Nom	Profession	Fonction	Pays correspondant à la nationalité	Au sein du conseil depuis
M.				
Mme				

## 10/ Les codemandeur(s)

Cette section doit être remplie pour chaque codemandeur au sens du point 2.1.1 des présentes lignes directrices à l'intention des demandeurs. Vous devez reproduire ce tableau autant de fois que nécessaire pour ajouter des codemandeurs.

### CODEMANDEUR N°1

	Codemandeur n° 1
<b>Numéro d'identification<sup>28</sup> EuropeAid</b>	MG-2007-DUX-2711468454
<b>Dénomination de l'organisation</b>	Association Intercooperation Madagascar (AIM)
Tous les codemandeurs doivent saisir les informations figurant ci-dessous dans leur profil dans le système PADOR. Voir aussi la section 2.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs.	
<b>Coordonnées du codemandeur(s) pour la présente action</b>	B.P. 3044 - Lot III L 72 Rue Alidy Ampanjaka Soanierana Antananarivo 101 - Madagascar
<b>Numéro de fiche d'entité juridique<sup>29</sup></b>	<b>600134397</b>
<b>Acronyme</b>	<b>AIM</b>
<b>Numéro d'enregistrement (ou équivalent)</b>	
<b>Date d'enregistrement</b>	
<b>Lieu d'enregistrement</b>	
<b>Adresse officielle d'enregistrement</b>	B.P. 3044 - Lot III L 72 Rue Alidy Ampanjaka Soanierana Antananarivo 101 - Madagascar
<b>Pays d'enregistrement<sup>30</sup>/Nation alité<sup>31</sup></b>	Madagascar

<sup>28</sup> Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site [http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_fr.htm). Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

<sup>29</sup> Si le codemandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

<sup>30</sup> Pour les organisations. [Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement].

<sup>31</sup> Pour les personnes. [Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices, veuillez justifier

<b>Site web et adresse e-mail de l'organisation</b>	<b>www.aim-madagascar.org</b>
<b>N° de téléphone:</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	<b>+261 20 22 611 98</b>
<b>N° de fax :</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	<b>+261 20 22 611 98</b>
<b>Statut juridique</b>	<b>Finalité lucrative    Oui    Non.</b> <b>ONG                            Oui    Non.</b>
<b>Valeur de base</b>	Politique Religieuse Humaniste  Neutre
<b>Votre organisation est-elle liée à une autre ? your organisation linked with another entity?</b>	Oui, organisation apparentée (merci de préciser le numéro ID EuropeAid : Oui, organisation(s) contrôlée(s) : Oui, organisation membre d'un réseau : Non, indépendant :
<b>Historique de la coopération avec le demandeur</b>	<b>S.O.</b>
<b>Catégorie (Voir section 3.2.1)</b>	
<b>Secteur (Voir section 3.2.2)</b>	
<b>Groupe cible (Voir section 3.2.3)</b>	

[emplacement].

## Mandat pour le codemandeur AIM

Le codemandeur autorise le demandeur « Agrisud International » à soumettre en leur nom le présent formulaire de demande à l'intention du demandeur et de signer le contrat type de subvention (annexe G des lignes directrices à l'intention des demandeurs, «contrat de subvention») avec la délégation de l'Union Européenne à Madagascar («administration contractante ») ainsi qu'à être représenté(s) par le demandeur dans toutes les matières concernant ce contrat de subvention.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée a l'administration contractante. Je m'engage à satisfaire aux principes de bonne pratique en matière de partenariat.

Nom:	
Organisation:	
Fonction:	
Signature:	
Date et lieu:	

## 11/ Liste de contrôle pour le formulaire complet de demande

EUROPEAID/135-812/DD/ACT/MG : "APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES "MARAÎCHAGE, ARBORICULTURE FRUITIÈRE, POULET FERMIER, AQUACULTURE ET BOIS-ÉNERGIE"

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	À remplir par le demandeur
<b>Nom du demandeur</b> <b>Numéro d'identification EuropeAid</b> <b>Nationalité<sup>32</sup>/Pays et date d'enregistrement<sup>33</sup></b> <b>Numéro de fiche d'entité juridique<sup>34</sup></b> <b>Statut juridique<sup>35</sup></b>	Agrisud International FR-2007-CRQ-2711150648 Française – France – novembre 1992 6000054652 Association loi 1901
<b>Codemandeur<sup>36</sup> n°1 :</b> <b>Nom du codemandeur</b> <b>Nom/numéro d'identification EuropeAid:</b> <b>Nationalité/pays d'enregistrement:</b> <b>Numéro de fiche d'entité juridique</b> <b>Statut juridique:</b>	Association Intercoopération Madagascar MG-2007-DUX-2711468454 Malgache – Madagascar <b>600134397</b> <b>association</b>

1

<sup>32</sup> Pour les personnes.

<sup>33</sup> Pour les organisations

<sup>34</sup> Si le demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

<sup>35</sup> Par exemple association sans but lucratif, entité gouvernementale ou organisation internationale

<sup>36</sup> Ajoutez autant de lignes que de codemandeurs

AVANT D'ENVOYER VOTRE DEMANDE, VEUILLEZ VÉRIFIER QUE CHACUN DES CRITÈRES SUIVANTS EST ENTIÈREMENT RESPECTÉ ET COCHEZ-LES:	Cochez les points ci-dessous	
<u>Intitulé de la proposition :</u> PROFAPAN : PROfessionnalisation des Filières Agricoles Périurbaines d'Antananarivo Nord	Oui	Non
<b>PARTIE 1 (ADMINISTRATIF)</b> 1. Le formulaire correct de demande de subvention a été utilisé.	oui	
2. La déclaration du demandeur est remplie et signée.	oui	
3. La proposition est dactylographiée et est français. Lorsque plus d'une langue est autorisée, la proposition est rédigée dans celle qui est le plus communément utilisée par la population cible dans le pays dans lequel l'action a lieu.	oui	
4. Un original et trois copies sont joints.	oui	
5. Une version électronique de la proposition (CD-Rom) est jointe.	oui	
6. Chaque codemandeur a rempli et signé le mandat, qui est joint.	oui	
7. Chaque entité affiliée a rempli et signé une déclaration d'entité affiliée, qui est jointe.	S.O.	S.O.
8. Le budget est joint, équilibré et présenté dans le format requis et libellé en Euro	oui	
9. Le cadre logique est complété et joint.	oui	
<b>PARTIE 2 (ÉLIGIBILITÉ)</b> 10. La durée de l'action est comprise entre six mois et quarante huit mois	oui	
11. La contribution demandée est inférieure ou égale à 1 700 000 euros	Oui	
12. La contribution demandée est comprise entre 50 et 95% du total estimé des coûts éligibles (pourcentage minimum et maximum autorisés).	oui	
13. Le montant total de financement demandé sur la base des options simplifiées en matière de coûts n'excède pas pour chaque demandeur.	oui	
14. La contribution demandée n'a pas été modifiée de plus de 20 % par rapport au montant demandé au stade de la note succincte de présentation.	oui	

## **12/ Déclaration du demandeur**

Le demandeur, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur dans le cadre du présent appel à propositions, représentant les éventuels codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s) dans l'action proposée, déclare par la présente que

- le demandeur dispose des sources de financement mentionnées au point 2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- le demandeur dispose des capacités financières suffisantes pour réaliser l'action proposée ou le programme de travail ;
- le demandeur certifie son statut juridique, celui de ses codemandeur(s) et entité(s) affiliée(s) conformément aux parties 3,4 et 5 de la présente demande ;
- le demandeur **et** ses codemandeur(s) et entité(s) affiliée(s) disposent des compétences professionnelles et diplômes requis dans la section 2 des lignes directrices à l'attention des demandeurs;
- le demandeur s'engage à respecter, d'une part, les obligations prévues dans la déclaration de l'/des entité(s) affiliée(s) du formulaire de demande de subvention et, d'autre part, les principes de bonne pratique en matière de partenariat;
- le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action, le cas échéant avec le(s) codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s), et n'agit pas en qualité d'intermédiaire;
- le demandeur et le(s) codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s) ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux marchés énumérées au point 2.3.3 du Guide Pratique (disponible à l'adresse Internet suivante: [http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/index_fr.htm)). En outre, le demandeur et le(s) codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s) reconnaissent et acceptent que s'ils participent à cet appel à propositions tout en se trouvant dans l'une de ces situations, ils peuvent être exclus d'autres procédures conformément au point 2.3.4 du Guide Pratique;
- le demandeur et, le cas échéant, chaque codemandeur et entité affiliée peuvent fournir immédiatement, sur demande, les pièces justificatives mentionnées au point 2.4 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- le demandeur et, le cas échéant, chaque codemandeur et entité affiliée sont éligibles conformément aux critères définis aux points 2.1.1 et 2.1.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- s'il est recommandé pour l'octroi d'une subvention, le demandeur accepte les conditions contractuelles telles que fixées dans le contrat standard annexé aux lignes directrices à l'intention des demandeurs (annexe G);
- le demandeur, le(s) codemandeur(s) et l'/les entité(s) affiliée(s) sont conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, leurs données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Il s'agit des sources et montants de financement de l'Union obtenus ou demandés pour l'action ou partie de l'action ou pour son fonctionnement pendant le même exercice ainsi que de tout autre financement obtenu ou demandé pour la même action.

<Énumérer les sources et montants et indiquer le statut (demandé ou attribué).>

Le demandeur est pleinement conscient de l'obligation d'informer sans délai l'administration contractante auquel cette demande est soumise si la même demande de financement faite à d'autres services de la Commission européenne ou à des institutions européennes a été acceptée par eux après soumission de cette demande de subvention.

Le demandeur est conscient qu'il s'expose à des sanctions financières et administratives s'il est reconnu coupable de fausse déclaration, en vertu de l'Article 131(5) du règlement financier du 25 octobre 2012 applicable au budget général de l'Union (Journal Officiel L 298 du 26.10.2012, p.1) et Article 145 des Règles d'Application (Journal Officiel L 362 du 31.12.2012, p.1)

Signée au nom et pour le compte du demandeur :

<b>Nom</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Date</b>	

### a. Grille d'Évaluation pour le formulaire complet de demande

(RÉSERVÉE À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE)

	OUI	NON
<b>Pour les procédures ouvertes: [OUVERTURE ET VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE ET ÉVALUATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION]</b>		
1. La date limite de soumission a été respectée.		
2. La liste de contrôle du formulaire de demande a été dûment complétée.		
La conformité administrative a été vérifiée par: Date:		
<b>DÉCISION :</b>		
<b>A.</b> Le comité a décidé d'évaluer la note succincte de présentation, qui a passé avec succès le stade du contrôle administratif.		
<b>B.</b> Le comité a décidé de recommander l'évaluation du formulaire complet de demande.		
La note succincte de présentation a été évaluée par: Date:		
<b>Pour les procédures restreintes: [OUVERTURE ET VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE</b>		
1. La date limite de soumission a été respectée.		
2. La liste de contrôle du formulaire de demande a été dûment complétée.		
<b>DÉCISION :</b>		
Le comité a décidé d'évaluer le formulaire complet de demande, qui a passé avec succès le stade du contrôle administratif.		
La conformité administrative a été vérifiée par: Date:		
<b>ÉVALUATION DU FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE</b>		
<b>DÉCISION:</b>		
<b>A.</b> La proposition a été provisoirement sélectionnée en tant qu'une des propositions les mieux notées dans les limites de l'enveloppe financière disponible et le comité a recommandé de vérifier son éligibilité.		
<b>B.</b> La proposition a été inscrite sur la liste de réserve en tant qu'une des propositions les mieux notées et le comité a recommandé de vérifier son éligibilité.		
La proposition a été évaluée par: Date:		
<b>VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ</b>		
3. La liste de contrôle pour le formulaire de demande a été dûment complétée.		
4. Le demandeur remplit les critères d'éligibilité visés au point 2.1.1.		
5. L'/les éventuel(s) codemandeur(s) rempli(ssen)t les critères d'éligibilité visés au point 2.1.1.		
6. L'/les éventuelle(s) entité(s) affiliée(s) rempli(ssen)t les critères d'éligibilité visés au point 2.1.3.		
7. Les pièces justificatives énumérées ci-dessous ont été soumises conformément aux lignes directrices (point 2.4).		
a. Les statuts des demandeurs		
b. Les statuts ou articles d'association des demandeurs et de l'/des entité(s) affiliée(s)		
c. Le rapport d'audit externe du demandeur (le cas échéant)		
d. La fiche d'entité juridique (voir annexe D des lignes directrices à l'intention des demandeurs) a été dûment complétée et signée par les demandeurs et est accompagnée des documents justificatifs requis.		

e. Une fiche d'identification financière (voir annexe E des lignes directrices à l'intention des demandeurs).		
f. Copie des derniers états financiers du demandeur.		
L'éligibilité a été évaluée par: Date:		
<b><u>DÉCISION:</u></b> Le comité a vérifié l'éligibilité de la proposition au regard des critères énoncés dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs et a sélectionné la proposition pour financement.		